

L'ACTION CATHOLIQUE

Organe de l'Action Sociale Catholique

"Instaurare omnia in Christo"

Le "Times" et notre langue

Québec, jeudi 30 novembre 1916.

Un correspondant distingué de Londres, auquel nous exprimons nos remerciements, a bien voulu nous adresser les numéros du "Times", l'un des journaux les plus écoutés de l'Empire britannique, où il est question de l'encyclique de Sa Sainteté Benoît XV et de la décision du Conseil Privé sur l'enseignement du français dans les écoles de l'Ontario.

Après avoir donné un historique des lois scolaires de la province voisine, dans son numéro du 9 novembre, le grand journal de la capitale anglaise consacre un éditorial, dont nous avons déjà dit un mot, à cette grave question.

L'article, qui a pour titre *French-Canadians and the Pope*, (numéro du 10 novembre), débute ainsi: "Nous avons fait des commentaires, hier, dans notre *Educational Supplement*, sur la partie plutôt technique de cette controverse désormais connue sous le nom de question des écoles de l'Ontario, et nous n'avons pas à revenir là-dessus. Cette controverse a, cependant, une influence sérieuse sur les relations des Canadiens-Français avec leurs concitoyens de langue anglaise. Elle a mis une amertume intense dans les rapports entre ces deux groupes, non seulement dans l'Ontario, mais encore dans la province voisine de Québec. Nous sommes donc heureux, aujourd'hui, de pouvoir attirer l'attention de nos lecteurs sur la lettre éminemment pacifique que le Pape a adressée aux Archevêques et aux Evêques du Canada. Cette lettre nous est parvenue grâce à la courtoisie du *Tablet*, et nous en publions des extraits dans une autre colonne..."

Les extraits de l'encyclique publiés textuellement dans le même numéro du *Times* ont trait à la cause des divisions existant entre catholiques canadiens d'origine française et catholiques canadiens de langue anglaise, aux plaintes des catholiques de langue anglaise contre l'enseignement du français dans les écoles séparées, au droit du gouvernement ontarien à faire enlever les Français dans les écoles de la province et au droit des Canadiens-Français, qu'on ne peut raisonnablement contester, de réclamer l'enseignement du français d'une manière équitable dans les écoles de la province fréquentées par un certain nombre de leurs enfants, à la nécessité de sauver à tout prix l'enseignement confessionnel reconnu par la loi ontarienne, et, enfin, à la solution de cette question qui devra se faire par la conciliation *of a thorough knowledge of English and an equitable teaching of French for French-Canadian children*, selon les parolles mêmes du texte officiel anglais de l'encyclique.

L'éditorial du *Times* signale, ensuite, la décision du Conseil Privé, seulement en ce qui touche à la validité du règlement 17; puis, il écrit:

"Ainsi la lettre de la loi a été clairement définie, dans cette espieuse controverse, par le plus haut tribunal de l'Empire. Les Canadiens-Français, naturellement, acceptent cette décision. Mais nous ne pouvons oublier que dans tout cela il y a, mis en cause, beaucoup plus que la simple lettre de la loi. Il est tout naturel et juste que la langue des Canadiens-Français leur soit chère. C'est la noble langue d'un grand peuple, qui, de plus, dans cet hémisphère est notre Allié intime dans ces jours d'épreuve."

Puis, après avoir déclaré que les Canadiens-Français ont pu être "trop pressés" de regarder cette législation comme une tentative pour proscrire leur langue, il est forcé, cependant, d'écrire:

"La mise en pratique de ce règlement pourrait peut-être prouver que les pouvoirs considérables qu'il donne au ministère de l'Instruction publique ne seront pas appliqués, comme les Canadiens-Français l'ont craint, dans un esprit hostile à la langue française. Il nous est même difficile, à la vérité, de croire que ces pouvoirs seront appliqués dans un pareil esprit."

Le *Times* fait, ici, preuve d'un optimisme que la clause *liberty* du règlement 17, et son application brutale dans l'école de Windsor, où la grande majorité des enfants est canadienne-française, rendent plutôt illusoire. Cette clause, en effet, qui proscrit virtuellement l'enseignement du français dans toutes les écoles fondées après la promulgation du règlement 17, ne donne pas même la plus humble place à l'enseignement de notre langue maternelle dans ces écoles.

Là où le *Times* paraît avoir une idée plus équitable de la situation scolaire en Ontario, c'est quand il dit, à la fin de son article, en prêtant aux Ontariens de langue anglaise des sentiments de justice dont nos frères de la province voisine attendent avec une impatience bien légitime la manifestation:

"Ils (les Ontariens de langue anglaise) pourraient bien avoir suggéré au Gouvernement que de pareilles causes de dispute entre les deux groupes de la population de l'Ontario sont très déplorable et qu'il doit les faire disparaître à la première occasion. Tant que la validité du règlement discuté était *sub judice*, le gouvernement ne pouvait rien faire. Maintenant, il est libre d'agir. Les malheurs des discordes civiles sont exposés eloquemment par le Pape, dans sa lettre... Nous hésitons nous-mêmes avec raison à intervenir dans une querelle aussi nettement domestique. Mais nous dirions au gouvernement de l'Ontario que la décision judiciaire qui a revendiqué son autorité en matière d'éducation lui impose le devoir bien clair de décider... en se rappelant tout ce qui est arrivé depuis 1913... à continuer à insister sur la mise en exercice de cette autorité dans toute sa rigueur."

Le *Times* paraît donc faire dépendre du bon sens et de la bonne volonté des gouvernements de l'Ontario la solution heureuse des difficultés scolaires dont sont victimes, depuis trop longtemps, les Canadiens-Français de cette province.

Nous sommes bien forcés, à notre grand regret, de reconnaître que, jusqu'à présent, les espérances du *Times* sont un peu comme les nôtres, un beau rêve de paix dans la justice, lequel continue à faire avec la réalité un contraste des plus pénibles. Demain, nous dirons un mot d'un échange de correspondances fort intéressantes et bien significatives qu'a provoqué cet article du *Times*, et qui s'est fait dans les colonnes mêmes du grand journal londonien.

En face des ambitions socialistes

Les journaux socialistes affirment que la poussée socialiste est souveraine, et M. Renaudel, avec sa délicatesse de vétérinaire, vient de signifier de très-haut à la France à quelles conditions le parti socialiste "prêtait" ses hommes au pays (1).

Une telle parole est un très gros scandale, car la France a le droit d'être défendue par tous ses fils; les socialistes seuls marchent ainsi comme sur un champ de foire. Scandale d'autant plus grand que les socialistes ne sont point du tout maîtres du pays, comme ils voudraient le faire croire. Ils font beaucoup de bruit, mais l'ensemble de la France a trop le bon sens pour être aveuglé.

Il est du moins certain que sous la pression de nécessités patriotiques exceptionnelles — en ce conflit sans précédent — dans les pays belligérants le pouvoir central a dû établir le système des allocations et pourvoir directement à toutes les nécessités de millions d'hommes militarisés sur le front, à l'arrière ou dans les usines. Les socialistes font observer qu'il y a là un commencement de réalisation socialiste. C'est vrai, étant présumé cependant que cette organisation comporte la transformation du pays en une vaste caserne. Ce n'est certes pas l'idéal.

Il est certain, aussi que le parti socialiste a, en effet, une furieuse envie de profiter de l'occasion pour plier l'Europe entière sous son joug. Faisant miroiter des utopies mille fois réfutées, mais toujours décevantes, ils disent à tous les peuples: Venez à nous.

Ce sont de grandes luttes en vue. Il importe de s'y disposer. Nous, à la *Croix*, qui planons au-dessus de toutes les luttes d'ordre purement politique et qui n'avons en vue, avec un désintéressement absolu, que le bien général, préparons-nous-y par une étude précise et impartiale du problème.

Demandons-nous d'abord aujourd'hui ce qu'est exactement le socialisme, dont on parle tant, mais qu'on définit si rarement. Pour répondre avec netteté à la question nous avons cherché un document qui fut d'autorité indiscutée et en même temps d'une telle clarté et d'une telle précision, qu'il ne fût pas de lecture inabordable, comme le sont les gros traités des doctrinaires socialistes.

Or, M. Renaudel, dont l'autorité, en pareille matière, ne saurait être discutée puisqu'il est actuellement le chef reconnu du parti socialiste, avait eu, il y a quelques années, exactement la même pensée dans une intention, du reste, absolument contraire. Il avait voulu, pour faciliter la propagande socialiste, écrire un résumé court, substantiel, complet de la doctrine socialiste.

Ce petit opuscule *Pour le socialisme. Arguments*, était en vente chez l'auteur lui-même. Il n'est donc sans doute pas dans le commerce. Mais il n'en reste pas moins un document de premier ordre. Ouvrons-le.

Qu'est-ce que le socialisme? Quel est son objectif propre? Renaudel répond (les italiques sont de lui):

"Nous autres, socialistes, nous savons que la science apprend à s'adresser aux causes quand on veut modifier ou supprimer les effets, et c'est à la propriété privée que nous nous attaquons. Elle est la source des iniquités? ... nous voulons la proscrire, en la remplaçant par la propriété collective ou commune. Et il s'agit pour nous moins de supprimer la propriété que de la généraliser. Nous savons bien qu'il est des choses d'usage immédiat et personnel qui sont et resteront l'objet de la propriété personnelle. Ma montre mon habit ne peuvent évidemment appartenir à un autre. Mais tout ce qui n'existe que dans l'intérêt général, tout ce qui est d'un usage collectif, tout ce qui par nature est à tous, doit appartenir à la collectivité, seule maîtresse de l'utilisation qu'elle en fera. Et appliquant son principe à l'agriculture, il spécifie: Ce qui sera changé, c'est que l'exploitation sera collective et que l'intérêt même commandera de mettre les produits en commun

pour leur écoulement. Ce qui sera changé, c'est que les fermiers, réunis dans leurs Syndicats et Coopératives agricoles, seront devenus co-propriétaires au même titre que leurs voisins, au lieu de payer à un propriétaire qui leur est parfois inconnu, une redevance onéreuse. Ce sera une modalité nouvelle de la propriété. La propriété capitaliste aura vécu. Il condense ainsi lui-même "la formule doctrinale" du parti socialiste:

Entente internationale des travailleurs; organisation économique et politique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir; socialisme; Entente internationale des travailleurs; organisation économique et politique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir; socialisation des moyens de production et d'échange pour la transformation de la société collective ou communale.

Qu'il y ait donc des socialistes "collectivistes" et d'autres "communistes"; qu'il y ait de "réformistes" et d'autres "non réformistes"; ce sont là des détails qui ne changent rien à la doctrine fondamentale: suppression de la propriété privée.

Mais une telle transformation ne peut se faire sans obstacles, sans luttes. C'est pourquoi Renaudel lance sans aucune atténuation les déclarations de guerre suivantes:

Capitalisme, contrainte morale, militarisme, contrainte matérielle, voilà les contreforts du capitalisme, contrainte économique.

Ce sont là les trois aspects d'un même corps, la réalisation sous trois formes diverses d'un même esprit de lucre et de domination.

Et lorsque nous voyons ceux qui se disent des républicains combattre l'un à l'autre les autres nous affirmant qu'ils se croient à une leçon de Pénélope, qu'ils jouent un rôle de dupe, ou de trop habile, auquel la brasserie ne saurait s'associer.

Amilcare Cipriani qui a écrit la préface de l'opuscule, déclare nettement aussi:

Tant qu'il y aura un prêtre, un soldat, un propriétaire, la société sera menacée, l'humanité en péril, le socialisme arrêté, les travailleurs condamnés à travailler pour ces trois grands vampires.

Chaque socialiste a donc le devoir de les combattre et d'entraîner, leur disparition est notre salut. C'est ce que fait vaillamment l'auteur de cette brochure.

Voilà, certes, qui est clair. Or, nous le rappelons, il s'agit là d'un opuscule écrit par le chef actuel du parti socialiste pour condenser en des pages brèves, claires et doctrinales les thèses développées dans les écrits qui sont la loi socialiste.

Nous continuerons cette étude. Il fallait commencer par définir avec précision la thèse de ceux qui prétendent ouvertement gouverner la France.

Le Pape et les familles nombreuses

La section des régions envahies de la Ligue des familles nombreuses de France avait envoyé au Saint-Père une adresse pour solliciter son intervention en faveur des familles des régions occupées, à l'occasion des déportations qui ont soulevé l'indignation générale. Le capitaine Maire a reçu en réponse la lettre suivante: Du Vatican, 26 septembre, 1916. La cause des familles nombreuses qui appartiennent aux régions françaises actuellement occupées, trouve en vous, Monsieur le capitaine, un interprète très qualifié, à coup sûr. La "Ligue des familles nombreuses" dont, si intelligemment vous avez pris l'initiative, constitue en effet aux yeux de tous les vrais amis de la France une des meilleures espérances pour l'avenir de votre noble pays. Et le Saint-Siège ignore pas que le sort de la France compte dans tous les rangs de la société des militaires et des milliers de foyers, où la félicité de la vie chrétienne a été maintenue une sainte austérité de mœurs et favorisé la fécondité des familles. Aussi ne vous êtes-vous pas trom-

pé en vous tournant avec confiance vers le Saint-Père pour lui dire dans votre Adresse du 29 août dernier vos anxiétés, et pour invoquer son appui. Vos désirs, Monsieur le président, ont d'ailleurs été prévenus. Dès les premières nouvelles des événements qui font l'objet de votre lettre, et sans même attendre les renseignements circonstanciés qui ont ensuite afflué, le Saint-Père prit en mains les intérêts des familles qui, à tant d'égarés ont le droit de compter sur ses sollicitudes paternelles. Ses démarches ne furent pas inutiles, car elles provoquèrent la promesse formelle d'une très prochaine reconstitution des familles inopinément démembrées. Vous savez sans doute que ces démarches ne sont pas closes. Votre appel, Monsieur le président, n'aura toutefois pas été inutile. Il vous permettra de procurer un certain réconfort aux membres de la section réservée spécialement, en votre Ligue, aux familles nombreuses des départements envahis; vous pourrez leur redire que le Saint-Père, dévoué à une cause sacrée entre toutes, continue à s'employer très activement pour dissiper leurs inquiétudes si légitimes.

Je saisis volontiers cette occasion, Monsieur le président, pour vous féliciter de l'élan magnifique avec lequel vous vous êtes consacrés à grouper les familles nombreuses de la France; nulle œuvre n'est plus capable sans doute d'assurer les destinées de votre grande nation, et aucune, par conséquent, ne se recommande davantage à l'estime et à la bienveillance de Saint-Siège.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur. P. cardinal GASPARI.

Solution nécessaire

Comme on connaît les saints, on les honore, dit le vieux proverbe. Appliqué à la guerre présente, ce dicton familier signifie, entre autres choses, que, si nous en sortons vainqueurs, les conditions de la paix à fixer devront nous être suggérées — n'en déplaise aux socialistes — non point par des théories idéologiques, mais par une vision exacte du caractère de nos ennemis. S'il nous est démontré aujourd'hui qu'après deux années d'une terrible lutte, où ils ont marché de déceptions en déceptions, les Allemands en sont encore à rêver de conquête et d'hégémonie, c'est que l'esprit de proie a pénétré jusqu'au plus intime de leur être, qu'il est devenu un vice constitutionnel. S'ils sont réellement des furieux, il faut leur passer la camisole de force, et qu'ils soient ces furieux, tout le démontre dans les discussions que nous pouvons suivre à travers leur presse et les débats de leur Parlement, sur "les buts de la guerre". Ils sont en train de nous dicter eux-mêmes les clauses du traité qui les mènera, en nous apprenant celui qu'ils désirent — et avec quelle unanimité dans le principe, sinon dans la forme.

Ne nous y trompons pas, en effet, ils sont unanimes. Certes, il y a des différences de degrés dans l'étendue de leurs convoitises. On a pu en saisir un indice éclatant dans la lutte engagée entre M. de Bethmann-Hollweg et M. Kapp, ce directeur général de l'Assemblée provinciale (Landchaft) qui groupe les grands propriétaires fonciers de la Prusse orientale. Dans un mémoire confidentiel, et qu'il fit distribuer, signé de son nom, aux divers cercles politiques, de fougueux pangermanistes avaient dénoncé, comme une véritable trahison, l'attitude du chancelier "dans cette heure grandiose de l'histoire allemande, sublime et solennelle entre toutes". M. de Bethmann s'est montré assez irrité de cette attaque pour avoir appelé publiquement l'auteur du mémoire un "pirate de l'opinion publique". Il est allé plus loin. Une décision ministérielle du 20 juin obligeait M. Kapp à résigner ses fonctions de directeur du Landchaft. C'était bien compris, d'une manière éclatante, avec les impérialistes extrêmes qui réclamaient la reprise intensive des torpillages sous-marins, "seul moyen d'attendre l'Angleterre au coeur". L'annexion de la Belgique, celle de notre bassin minier de l'Est, la Pologne tout entière, et, pour finir, un énorme morceau de l'Afrique centrale, de quoi empêcher à jamais le projet anglais d'un chemin de fer du Caire au Cap. Cette rupture est la preuve que M. de Bethmann considère un tel programme comme actuellement inapplicable. Bien de plus. Pour être un opportuniste de l'impérialisme, il n'en est pas moins un impérialiste déterminé dont les formules les plus modérées ne manifes-

Agenda spirituel

DECEMBRE

Dévotion du mois: l'immaculée Conception. — Tous les vrais serviteurs de Marie se font un bonheur, pendant ce mois, de payer leur tribut d'hommages à la très sainte Vierge, en l'invoquant sous ce beau titre de "Reine conçue sans péché." Unissez-vous à eux, mon enfant, pour honorer le glorieux privilège qui distingue Marie de toutes les autres créatures.

Patrons du mois: les saints Innocents. — Contemplez quelquefois, pendant le dernier mois de l'année, ces douces et tendres victimes; dites-leur avec l'Eglise: "Salut, fleurs des martyrs, moissonnées à votre première aurore; vous jouez avec vos couronnes aux pieds de l'Agneau!"

Vertu à pratiquer: la mortification. — Puisqu'on ne peut être véritablement chrétien sans porter sa croix à la suite de Jésus-Christ, habitez-vous, mon enfant, à vous imposer quelques privations, à faire de petits sacrifices et surtout à renoncer à votre volonté propre.

1 décembre. — Saint Eloi.

Voilà des nuages, du froid, du sombre, l'hiver, le triste hiver. Je ne l'aime guère; mais toute saison est bonne, puisque Dieu les a faites. Que le givre, le vent, la neige, le brouillard, le sombre soient donc les bienvenus! N'y a-t-il pas du mal à se plaindre quand on est claudement près du feu, tandis que tant de pauvres gens sont transis dehors? Eugénie de Guérin.

P. cardinal GASPARI.

ten pas un respect plus scrupuleux du droit des gens. Il a simplement la prudence de parler de "garanties" ou les autres parlent d'"annexions". Garanties à l'Ouest — qu'est-ce que cela signifie, sinon la Belgique prise définitivement dans la mouvance de l'Empire Allemand? Garanties à l'Est — et lesquelles, sinon une solution allemande du problème polonais, et un redressement de frontières aux dépens du territoire russe? Joignez-y une absorption totale de l'Autriche et nous voici à la première étape du dessein pangermaniste: l'établissement de la Mitteleuropa. La seconde est celle dont M. Kapp et ses amis se font les protagonistes — "prométhées", dit M. de Bethmann. Il ne dit que cela. Concluez: les uns comme les autres n'ont qu'un dogme, le droit de la race germanique à la prédominance européenne d'abord, mondiale ensuite, et tout leur leur pays est avec eux. Cette évidence nous dicte notre devoir: pousser cette guerre, qui nous a été imposée, jusqu'à son bout et briser l'Empire. Si nous ne parvenons pas à substituer de nouveaux les Allemands à l'Allemagne, nous aurons, comme gémissait Bolivar mourant, "labouré la mer", et, dans dix ans, il nous faudra recommencer, plus tôt peut-être.

JUNIUS

L'Echo de Paris.

Inquiétudes allemandes

Sous le titre: "L'importance de l'heure actuelle", les *Manchester News* du 25 écrivent entre autres choses dans un long article:

La pression de nos ennemis à l'Est, à l'Ouest, au sud-est, n'a jamais été aussi régulière et si formidable que pendant ces derniers mois. Jamais nous n'avons matériellement subi souffert des tentatives anglaises de nous affamer. Autour de nous, un cercle d'ennemis puissants se resserre; chapeau bas devant eux. Notre situation militaire est toujours aussi forte, mais nos ennemis aussi se sont élevés à notre hauteur. C'est la France qui ne veut pas reculer d'un pas. C'est la Russie qu'on disait épuisée, qui fait surgir du sol des millions d'hommes; c'est l'Angleterre qui a accepté le service militaire et le travail obligatoires, comme si elle ne l'avait pas combattu. Il faut que nous, Allemands, nous regardions bien en face cette réalité, et il nous faut bien voir que nous sommes en danger de passer au dernier dang, que nous y sommes peut-être déjà non seulement matériellement, mais aussi moralement.

C'est le monde entier que nous avons contre nous. Nous ne sommes pas encore au maximum des sacrifices qu'exige de nous cette guerre, sacrifices de sang, de biens, de labours. Il faut jeter dans la partie ses dernières ressources. Celui qui n'en a pas le cœur est perdu.

L'INFORMATION

Québec, jeudi 30 novembre 1916.

—En Arménie les Turcs progressent.

—De Giurgeto, Mackensen s'est avancé jusqu'à Calagareni, où il se trouve à une portée de gros canon de Bucarest.

—L'armée de Falkenhayn au nord s'est emparée de Pitesci.

—Dans les Carpathes, au nord-ouest de la Moldavie, les Russes poussent vigoureusement l'offensive signalée hier. Aura-t-elle pour effet de diminuer la pression des Armées Allemandes sur l'armée Roumaine?

—En Macédoine, un escadron d'aviateurs alliés a bombardé à Prilep des ouvrages militaires importants.

—Un raid ennemi au sud de Neuve-Chapelle est repoussé par les Anglais qui ripostent par deux raids à l'est d'Ypres faisant 21 prisonniers.

—Pas d'attaques d'infanterie à mentionner sur les autres fronts, mais violent bombardement en France près de Serre, de Sailly-Saillisset, à Douaumont et au fort de Vaux, à Goudecourt et au bois de Bizet, nord d'Armentières.

—L'Amirauté anglaise nie que le croiseur Newcastle ait été coulé.

—Les Américains survivants du *Marina*, coulé le 28 octobre, appellent le torpillage de ce navire "un meurtre perpétré de sang-froid".

—Le gouvernement britannique prend à sa charge l'exploitation des mines de charbon du pays de Gales, afin de mettre un terme aux perpétuels conflits, entre les propriétaires et les mineurs.

—Les Belges du Canada, âgés de 18 à 40 ans doivent répondre d'ici au quinze décembre à l'appel aux armes de la patrie. Ordre du gouvernement belge.

—L'Amiral Jellicoe devient premier Lord de la Marine, remplaçant l'Amiral Henri-B. Jackson. Sir David Beatty devient Amiral en chef de la flotte. M. Balfour, malgré certaines critiques, demeure Premier Lord de l'Amirauté.

—Madame Moreaux, femme d'un journaliste, est exécutée à Bruxelles, dans des circonstances qui en font une seconde Edith Cavell.

—Le refus de l'Angleterre de délivrer un sauf-conduit au nouvel ambassadeur d'Autriche aux Etats-Unis, le Comte Tarnowski, amène des échanges de notes entre Washington, Londres et Paris.

—Le pouvoir d'emprunt et la nouvelle division des quartiers que réclame de la législature la ville de Québec, pourraient faire l'objet d'une vive discussion aujourd'hui.

—Von Bissing veut justifier la déportation des civils belges par la grande pauvreté de la Belgique. A qui la faute? 7 demande le Cardinal Mercier. — Les ouvriers belges n'ont plus de travail ici. — Rendez-nous toutes les machines et le matériel industriel que vous nous avez volé. — Mais les municipalités sont ruinées. — Cessez de nous affamer. Autour de nous, un cercle d'ennemis puissants se resserre; chapeau bas devant eux. Notre situation militaire est toujours aussi forte, mais nos ennemis aussi se sont élevés à notre hauteur. C'est la France qui ne veut pas reculer d'un pas. C'est la Russie qu'on disait épuisée, qui fait surgir du sol des millions d'hommes; c'est l'Angleterre qui a accepté le service militaire et le travail obligatoires, comme si elle ne l'avait pas combattu. Il faut que nous, Allemands, nous regardions bien en face cette réalité, et il nous faut bien voir que nous sommes en danger de passer au dernier dang, que nous y sommes peut-être déjà non seulement matériellement, mais aussi moralement.

—Une taxe nouvelle de 10,000,000 de francs par mois est imposée à la Belgique.

—Une délégation nombreuse de femmes ira présenter une requête à Sir Lomer Gouin en faveur de la prohibition.

Quelques statistiques

DIOCESE D'OTTAWA		
Paroisse St-François d'Assise d'Ottawa.		
Familles C.-Françaises	C.-F.	Autres
780	0	0
Autres	0	0
Ecoles	0	0
Sacré-Coeur	194	0
St-Conrad	173	0
St-François	197	0
St-Antoine	167	0
Total	731	0

Chronique de la Guerre

ENCORE VICTORIEUX EN VALACHIE.— CINQ A SIX LIEUES PAR JOUR.— PRISE DE PITESTI.— DEUX VOIES FERRES.— A SIX LIEUES ET DEMIE DE BUCAREST.— LA LIGNE DE L'ARGES.— AVANCE RUSSE DANS LES CARPATHES.— PROTESTATIONS GRECQUES ET ALLEMANDES.— LES VENIZELISTES EN DANGER.— LEGER SUCCES SERBE.— RECUL DES RUSSES EN ARMENIE.— DIX MILLIONS PAR JOUR.— DEUX JOURS MAIGRES.— LA FRANCE APRES L'ANGLETERRE.—

Jeudi, 30 novembre 1916.— La situation va toujours de plus en plus critique en Roumanie. Les Roumains continuent de reculer sur toute la ligne en Valachie.

Au sud de Campulung, c'est-à-dire dans le secteur qui s'étend de quinze à trente lieues au sud-est de Kronstadt, au sud des Alpes de Transylvanie, les Austro-Allemands ont avancé d'environ six lieues dans la journée d'hier. Ils ont capturé maints villages et à douze lieues au sud de Campulung la petite ville de Pitesti, position dont l'importance réside dans le fait qu'elle est le point de jonction des deux voies ferrées de Campulung et de Curtea de Argeș ville prise avant-hier par les Teutons, et de la voie qui vient du sud, de Turnu-Margurele sur le Danube.

Grâce à l'avance qu'ils ont opérée plus au sud sur le centre de leur ligne les Austro-Allemands sont maîtres de toute cette voie ferrée. Ils ont maintenant derrière eux 2 voies qui courent de la Transylvanie au Danube et qui leur permettent de ravitailler rapidement l'un ou l'autre secteur de leur front; celle qu'ils viennent de capturer et celle de l'Orni, à douze lieues environ plus à l'ouest.

Au nord, pendant qu'ils avancent dans une région relativement facile sillonnée de routes, au pied des Alpes de Transylvanie, les troupes roumaines de la région de Campulung, serrées de près par les ennemis qui dépassent de hautesurs, du côté de Kronstadt et par ceux qui ont capturé Pitesti doivent se frayer péniblement un passage à travers les montagnes vers la vallée de la Prahova. Etant donné la difficulté du terrain qu'elles ont à traverser, elles courent risque de voir les ennemis arriver bien avant elles par le sud dans cette vallée pour les y encercler.

Sur le centre, c'est-à-dire sur le front long d'environ vingt lieues qui s'étend à environ dix-huit ou vingt lieues à l'ouest de Bucharest, les Roumains, d'après le bulletin de Berlin, reculent maintenant en désordre. On espère qu'ils pourront se réorganiser et arrêter l'ennemi sur la ligne de la rivière Argeș, qui coule du nord-ouest au sud-est et passe à quatre lieues au sud-ouest et au sud de Bucharest. Espérons que cette rivière sera pour la Roumanie ce que la Marne a été en France.

Les mouvements de l'armée germano-turco-bulgare de la vallée du Danube correspondent à ceux des forces qui opèrent dans le centre et le nord de la Valachie. De ce côté là les ennemis ont procédé en avant avec une grande rapidité. De l'aveu du bulletin de Pétersbourg, ils se sont emparés à part plusieurs autres villages du village de Caluzareni à six lieues et demie au sud de Bucharest, au confluent des rivières Nilaslov et Chilmeti. Ils ont donc avancé de six lieues dans la journée d'hier.

En somme, la déroute roumaine s'accroît sur toute la ligne valaque. Si les troupes roumaines ne peuvent arrêter l'offensive ennemie sur la ligne de l'Arges et si les Russes ne se donnent pas la peine d'arriver, c'en est fait de Bucharest, de tout l'ouest et le sud du pays, et la maîtrise de

la navigation du Danube et de la Mer Noire pour les Russo-Roumains. En Dobroudja, il n'y a aucun changement. Les Germano-Bulgares continuent les tentatives d'offensive russo-roumaines.

Pendant qu'à marches forcées les Austro-Bulgares-Allemands progressent en Roumanie, et gagnent du terrain sur une moyenne de cinq à six lieues de profondeur par jour, avance pour une semblable profondeur qui a pris deux mois aux Alliés au sud de Monastir, et qui, du train ou vont les choses, prendrait bien huit mois dans la Somme, il ne se produit aucune avance des alliés sur le front occidental, sur le front italien, et sur toute l'étendue du front russe qui court de Riga aux Carpathes, et même les Turcs ne gagnent du terrain en Arménie. Cependant comme pour opérer une diversion, les Russes ont pris l'offensive dans le sud-ouest de la Bukovine, dans les environs de Kiribaba, et plus à l'ouest, dans les Carpathes. Ils ont été repoussés partout sauf aux environs de Kiribaba à l'est et au sud de ce village, où ils ont capturé quelques hauteurs et pris sept cents prisonniers.

En Grèce le gouvernement paraît vouloir persévérer dans son refus de livrer le matériel de guerre aux Alliés. Il a lancé auprès des puissances neutres une protestation contre la violence qu'on lui fait. Et les Allemands, au nom du droit des gens, — les bons apôtres! — l'insistent si bien, eux — protestent aussi contre le départ forcé des ambassadeurs des pays confédérés contre les alliés chassés d'Athènes par l'amiral du Fournet.

Les Venizelistes, sauf dans la région de Salonique, sont exposés à être massacrés par les royalistes.

Le vice-amiral du Fournet, commandant de l'escadre alliée dans les eaux grecques, a fait une tournée dans la ville, lundi matin et a observé de grands cercles de peintures rouges essaiés pendant la nuit par les royalistes sur les maisons et les boutiques appartenant aux personnes qu'ils regardent comme hostiles. La maison du maire portait un de ces signes.

L'amiral a visité le maire dans le courant de la journée et a parlé des mesures que l'on se propose de prendre pour protéger les Venizelistes, mais on se sait pas quelles dispositions ont été prises. On annonce que l'amiral s'emparera purement et simplement de la ville si les royalistes tentent de commettre des excès, mais que les Venizelistes ne sont pas satisfaits de cela, et réclament des dispositions qui rendront les excès impossibles en les prévenant.

Sur le front macédonien le calme règne à peu près partout, sauf dans la région de Monastir où les Serbes ont enlevé quelques tranchées et capturé quelques prisonniers.

En Arménie, les opérations dont on n'avait pas entendu parler depuis assez longtemps tournent au désavantage des Russes comme elles l'ont en fait en Perse depuis le mois d'août. Depuis quelques jours les Masovites reculent au sud du lac de Van.

La situation pour le moment est assez sombre pour les alliés. La guerre dure depuis plus de deux ans. Les Allemands sont partout en territoire ennemi. Grâce aux vastes étendues de pays conquis et à la main-d'œuvre des populations des territoires occupés et des prisonniers de guerre, ils peuvent rendre presque inutile le blocus des Alliés. Leur guerre sous-marine qui va toujours en augmentant fait perdre à ceux-ci environ \$10,000,000 de piastres en vaisseaux et cargaisons par jour. Leur organisation pour éviter le gaspillage des vivres leur a permis de franchir une période critique. Et après l'Angleterre — la France adoptant la même organisation et entre autres choses le gouvernement français ordonne deux jours maigres par semaine, le jeudi et le vendredi.

Et voilà comment les franc-maçons notoires vont faire l'abstinence du vendredi tout comme les catholiques — à l'ordre du gouvernement — la France adoptant la même organisation et entre autres choses le gouvernement français ordonne deux jours maigres par semaine, le jeudi et le vendredi.

Et c'est ainsi que le bon Dieu peut réduire les hommes à sa loi.

Aurons-nous un Cabinet de Coalition

L'OPINION DE SIR WILFRID — ON PARLE D'UN CHANGEMENT RADICAL A OTTAWA — DES MINISTRES AURAIENT OFFERT LEUR DEMISSION — UN ARTICLE DU "TORONTO DAILY NEWS."

La Patrie publie la dépêche suivante de son correspondant à Ottawa :

Ottawa, 29.— Le projet de la formation d'un cabinet de coalition composé de libéraux et de conservateurs qui serait chargé de l'administration des affaires du Canada pendant la durée de la guerre est aujourd'hui plus que jamais une question d'actualité dans les milieux politiques de la capitale.

Comme question de fait, l'organisation d'un cabinet de coalition national est actuellement un sujet de conversation un peu partout à travers le Canada.

Cette question est surtout discutée dans les cercles libéraux. On dit toutefois que le projet d'un cabinet de coalition ne sourit pas à sir Wilfrid Laurier, le chef du parti libéral à la Chambre des Communes. Sir Wilfrid, on nous assure se serait volontairement prêté à un projet de coalition au début de la guerre, mais il ne croit pas que le mouvement qui se dessine en ce moment est pratique. Le plus grand obstacle qui se dresse contre la réalisation du projet serait la difficulté d'un romanisme satisfaisant du personnel du cabinet actuel pour inclure un certain nombre de libéraux.

L'idée d'un cabinet de coalition gagne cependant beaucoup de terrain et la rumeur veut que quelques ministres aient manifesté l'intention de se retirer temporairement afin de faciliter l'entrée de quelques libéraux dans le cabinet.

L'OPINION DE SIR WILFRID

De son côté, le correspondant de la Presse publie à ce sujet ce qui suit :

Ottawa, 29.— Une réunion intime de chefs libéraux d'Ottawa a eu lieu, hier soir, dans le but de discuter la suggestion qui a été faite par un journal libéral de Toronto en faveur de la formation d'un gouvernement de coalition pendant la durée de la guerre. On dit, dans les cercles libéraux, que Sir Wilfrid est opposé à un tel mode de gouvernement, non pas quant au principe, mais à cause de la faiblesse de la direction du gouvernement actuel. On ajoute que sir Wilfrid Laurier ne croit pas qu'il serait opportun de former un gouvernement de coalition, surtout à l'heure où le parti ennuie aux prochaines élections la succession de l'administration actuelle; on dit, d'une façon officieuse, dans les cercles libéraux d'Ottawa, que sir Wilfrid Laurier est d'avis libéral entretient l'espoir de voir un gouvernement de coalition ne serait d'aucune utilité en ce sens, que cette coalition ne changerait nullement la direction de ce gouvernement et c'est là le point faible de l'organisation. Les libéraux de la capitale sont convaincus qu'un changement radical du gouvernement serait préférable à une coalition.

EST-CE LA REPOSE DU GOUVERNEMENT ?

Les articles du Toronto Star sur la coalition ont eu au moins un résultat, celui de provoquer une expression d'opinion, assez détaillée, de la part du Toronto Daily News, l'un des principaux journaux ministériels de l'Ontario.

Cette expression d'opinion est intéressante en soi; elle l'est peut-être davantage parce qu'elle permet de se demander: Est-ce là la réponse du gouvernement ?

"La vérité, dit le journal de M. Willison, c'est que ceux qui parlent coalition n'ont pas sérieusement pensé à la question. Ils ignorent les faits de l'histoire et les conditions politiques réelles du Canada. S'ils désirent que nous soyons absolument impuissants et inefficaces dans la campagne, s'ils désirent nous sortir de la guerre (to get us) "out of the war", il n'est aucun plan qui soit vraisemblablement aussi apte à produire ce résultat que la coalition qu'ils réclament avec en zèle si apparent et une si sûre ignorance. Nous ne pouvons aboutir à rien en rêvant des rêves et en imaginant des visions."

Pour justifier cette conclusion, il s'efforce de démontrer que le cabinet de coalition britannique n'a pas du tout produit ce qu'on en attendait.

"Le gouvernement de coalition en Angleterre a été, dit-il, une suite de crises. On nous dit que la coalition a peu d'amis et beaucoup d'ennemis puissants. On nous dit que le gouvernement hésite quand il faudrait agir avec hardiesse, vigueur et énergie. On nous assure qu'il y a une constante paralysie de l'administration par suite des divergences qui existent

A la Faculté de Droit

CHANGEMENTS TRES IMPORTANTS DANS LES EXAMENS DE TERME ET DE LICENCE.

L'Université Laval de Québec, qui s'emploie avec tant de sollicitude et de succès à l'avancement de ses élèves, vient de modifier considérablement l'économie des épreuves orales et écrites, à la Faculté de Droit. Le nouveau système aura cours dès décembre prochain, frappant ainsi les universitaires de 1ère année.

C'est là une très sage mesure. A prime abord elle peut sembler quelque peu rigide. Elle ne fait pourtant qu'exiger des disciples un labeur continu, et tend, en définitive, à donner à la société civile de meilleurs professionnels.

Voici donc, en quelques lignes, la nature des changements opérés :

10. Tous les points conservés tant aux examens de terme qu'à ceux de fin d'année serviront à former la somme de points exigés à la Licence; 20. Les examens du premier et du deuxième termes seront oraux, embrassant seulement la matière vue au cours du terme. Les examens de fin d'année seront écrits et porteront, la première et la deuxième année sur toute la matière de l'année, et la troisième année sur toute la matière des trois années;

30. Les points seront distribués comme suit: Droit civil, 300; Droit romain, 110; Procédure civile, 120; Procédure pratique ou notariale, 60; Droit administratif, 120; Droit commercial, 105; Droit criminel, 105; Droit international, 20; Introduction à l'étude du droit et histoire du droit, 60.— Le maximum des points des examens de Licence est donc de 1000;

40. Tout élève qui, dans une matière quelconque, n'obtiendra pas la moitié des points accordés dans un examen devra, pour être admis aux examens du terme suivant, reprendre l'examen manqué; mais, lors de la reprise, l'élève ne pourra pas obtenir, en vue de la Licence, que la moitié des points accordés originellement pour cet examen;

50. Tout élève qui échoue dans un examen ne pourra, même l'examen repris, obtenir une distinction quelconque;

60. Pour être admis aux examens de fin d'année, les élèves, tenus de suivre les leçons de Droit public de l'Eglise et d'Economie politique, devront avoir subi avec succès leurs examens sur ces deux matières.

70. Tout élève qui ne passera pas ses examens à la date fixée, ne pourra, lors de la passation de cet examen, obtenir que la moitié des points accordés pour cet examen, s'il n'a pu au préalable, obtenir de M. le secrétaire de l'Université une autorisation écrite et motivée.

DEGRES

10. Seront licenciés *summa cum laude* ceux qui auront conservé au moins, 900 points sur 1000, ainsi que le 4% des points accordés à chaque matière, lors de tout examen écrit;

20. Seront licenciés *magna cum laude* ceux qui auront conservé, au moins, 800 points sur 1000, ainsi que le 2% des points accordés à chaque matière, lors de tout examen écrit;

30. Seront licenciés *cum laude* ceux qui auront conservé, au moins, 750 points sur 1000, et qui auront obtenu, au moins, la moitié des points accordés à chaque matière.

40. Seront licenciés ceux qui auront conservé, au moins, 650 points sur 1000, ainsi que la moitié des points dans chaque matière.

50. Seront bacheliers ceux qui auront conservé, au moins, 500 points sur 1000, ainsi que la moitié des points dans chaque matière.

L'Allemagne proteste

CONTRE L'EXPULSION DES AMBASSADEURS DES EMPIRES DU CENTRE EN GRECE.

Washington, 30.— L'Allemagne vient de présenter au Secrétaire d'Etat, M. Lansing, par son ambassadeur le comte Von Bernstorff, une note protestant contre l'expulsion de la Grèce des ambassadeurs des Puissances du centre.

La note dit: "Le commandant français des forces navales de l'Entente dans les eaux grecques a notifié les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la Turquie et de la Bulgarie d'avoir à quitter la Grèce immédiatement avec le personnel de leurs légations et de leurs consulats. L'empire allemand proteste avec la plus grande énergie contre cette violation de la volonté d'une nation neutre et des règlements dans le cabinet."

"S'il en est ainsi en Angleterre, ajoute-t-il, combien moins satisfaisante encore la coalition au Canada? Quand nous songeons à la vaste divergence d'opinion et de vues concernant l'Empire qui sépare sir Robert Borden de sir Wilfrid Laurier, ou l'hon. Rodolphe Lemieux de l'hon. A. E. Kemp, comment pourrait-il y avoir unité ou vigueur d'action dans un cabinet contenant des éléments aussi irréconciliables?"

La crise des vivres en Allemagne

LA DISTRIBUTION DU LAIT. — MESURES EXTRAORDINAIRES. — MANIFESTATION A DRESDE.

Paris, 30.— Depuis le 1er novembre, la distribution du lait est sévèrement réglementée en Allemagne. La "Gazette de Francfort" publie un résumé de cette réglementation qui suffit à nous indiquer quelle est la gravité de la situation. D'après cette réglementation, seuls les enfants, les vieillards au dessus de 75 ans, les nourrices et les femmes enceintes ont droit d'être ravitaillés en lait à raison de un quart de litre à un litre par jour.

Le lait condensé (lait condensé ou stérilisé, en bouteilles ou en boîtes) ne peut être délivré par l'épicier que sur présentation de la carte de vivres; ce lait est d'ailleurs compris dans la quantité autorisée par jour.

MANIFESTATION A DRESDE.

La presse de Zurich reçoit de Dresde des détails sur une grosse manifestation qui a eu lieu le jour des Morts et qui indique clairement l'état des esprits dans la capitale saxonne.

Un cortège de 80,000 personnes ayant à sa tête les chefs du parti socialiste saxon a parcouru les rues de Dresde et s'est rendu devant le ministère de l'Intérieur, situé au centre de la ville, près du palais royal. Puis une députation, conduite par le député socialiste Fleissner, s'est rendue auprès du ministre de l'Intérieur, M. Fleissner a déclaré au ministre: "Nous voulons des vivres, nous voulons la paix. Le peuple est au bout de ses ressources. Aussi le gouvernement saxon doit-il faire sentir son influence à Berlin en faveur de la paix."

Le ministre de l'Intérieur a répondu qu'il reconnaissait le bien-fondé des plaintes relatives à la disette et à la cherté des vivres, mais qu'il ne pouvait pas promettre d'agir sur le gouvernement impérial en faveur de la paix. Après quoi, M. Fleissner a averti le ministre que le peuple était au bout de patience.

La députation s'est retirée et l'important cortège s'est ensuite rendu à l'hôtel de ville où le bourgmestre a reçu les délégués. M. Fleissner, prenant à nouveau la parole au nom de ses concitoyens, s'est borné à faire allusion à la question des vivres. Le bourgmestre a assuré la députation de sa sympathie, ajoutant que les autorités étaient dans l'impossibilité de procurer des vivres à la population.

"Dans ce cas, répliqua M. Fleissner, vous devez arrêter la guerre." Les manifestants se sont ensuite dispersés dans l'ordre le plus parfait.

élémentaires de courtoisie internationale. Agissant sur les instructions du gouvernement impérial, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence de faire parvenir ce projet au gouvernement anglais. La protestation sera transmise à l'Angleterre.

Meurtre ou suicide ?

VIVE EMOTION A VERDUN. — ON TROUVE DANS LA RIVIERE LE CADAVRE D'UN VIEILLARD AYANT UNE MAIN ET LES PIEDS LIES.

Montréal, 30.— La petite ville de Verdun au confin sud-ouest de Montréal, est sous le coup d'une vive émotion à la suite de la découverte dans la rivière Saint-Pierre d'un cadavre dont une main et les jambes étaient liées avec une courroie. La victime est un nommé Harvey Halbert, vieillard de 70 ans, dont la famille habite au No 101, rue de la Rivière, à Verdun.

Voici ce qu'on rapporte :

Mardi soir un agent en faisant son service près de la rivière Saint-Pierre découvrit près d'un kiosque qui longe la berge, des vêtements masculins dans lesquels il trouvait un papier portant le nom d'Halbert et son adresse. Il se rendit à cet endroit et apprit que l'homme en question était disparu depuis quelques temps. On fit des recherches et hier on retrouvait le cadavre du malheureux ainsi que nous l'avons dit.

Est-on en présence d'un meurtre, ce qui semble bien apparent ou d'un suicide — théorie émise par la police, c'est ce qu'une enquête minutieuse tentera d'établir.

L'Industrie laitière

LA CONVENTION A ST-JEROME

St-Jérôme, 30.— Hier s'est ouverte à St-Jérôme, la grande convention de la Société d'Industrie Laitière. Les présents étaient nombreux et paraissent pleins d'enthousiasme, bien résolus à se renseigner, durant cette importante convention, sur tout ce qui se rapporte à l'industrie qui est une des plus riches sources de prospérité pour notre province, et aussi à travailler pour assurer les progrès de cette industrie.

Il est venu non seulement des délégués de toutes les parties du comté, mais aussi de nombre de divers en-

VICHY CELESTINS

EST LA PROPRIÉTÉ DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, CE QUI GARANTIT SA Pureté et son Efficacité

Bue aux repas prévient : Goutte, Dyspepsie et Indigestions.

Consultez votre Médecin

Pas véritable sans CELESTINS

droits de la province. C'est M. Gustave Boyer, député du comté de Val-dreuil à la Chambre des Communes, qui a fait l'ouverture. M. Boyer a souhaité la bienvenue aux personnes qui sont venues prendre part à la convention. Il a ensuite parlé de l'industrie laitière et de son importance pour la richesse de notre province. M. Georges A. Cayer, assistant-inspecteur-général, a ensuite présenté le rapport annuel, puis a donné des conseils aux fabricants; MM. Pierre Bouchard, assistant-inspecteur général, et J. B. Trudel, surintendant des centres de contrôle des vaches laitières ont ensuite parlé; le premier a entretenu son auditoire de la "pastorisation des sous-produits laitiers" et le second a traité de la "mécanique de se rendre compte en agriculture". La convention se termine ce soir.

Obligation morale

A l'heure actuelle l'économie est devenue un grand devoir. Rendez vos épargnes plus productives en les confiant aux Prvoyants du Canada.

UN CADEAU SANS RIVAL

Quel joli et utile cadeau à donner quand viendront les fêtes, que l'Ammanch de l'Action Sociale Catholique!

Trente sous — 3 fois dix — et en franco, au Secrétariat des Oeuvres A. S. C. 101, Sainte-Anne, Québec. Plus une douzaine et plus, 25 sous l'unité.

RIEN NE L'EGALE

La grippe sévère, le rhume enraciné, la bronchite chronique et même la tuberculose ne résistent pas au

VIN MORIN

CRESO-PHATES

Guérissez ces maladies, toujours dangereuses avec le meilleur et l'unique remède, véritable tonique des Pouxmons.

Le VIN MORIN dissipe la douleur et l'oppression, facilite l'expectoration et agit radicalement les affections pulmonaires.

Premiers Faibles retrouver la force perdue en prenant des PILULES CARDINALES de Dr. Ed. Morin, 50c la boîte.

EN VENTE PARTOUT

DR. ED. MORIN & CIE, Limitée, QUEBEC, Canada.

Demandez l'Almanach de Dr. Ed. Morin, Gratia sur demande.

MUSIQUE RELIGIEUSE

Cantates pour la Fête de Noël.

Noëls anciens et nouveaux par l'abbé Brun.

Cantiques à la Très Sainte Vierge.

Cantiques polyphoniques.

Cantiques pour les missions et retraites.

Cantiques pour les petits enfants.

Manuels de chant grégorien.

L'Accompagnement modal du chant grégorien.

Offertoires, sorties, interludes, marches religieuses, pour orgues et harmoniums.

GAUVIN & COURCHESNE

Edifice Lindsay

203, rue St-Jean

Téléphone 4345

CHAMPLAIN A PUMER ET CHIOUER



De gauche à droite, Rachel, Dorothee, Anne et Blanche Cavendish, quatre des filles de leurs Excellences le duc et la duchesse de Devonshire, les nouveaux hôtes de Rideau-Hall.

A LA LEGISLATURE

Les modifications à la loi de l'assurance funéraire

Elles ne s'appliqueront qu'aux nouveaux contrats. — Les polices existant ne seront pas affectées. — Les biens en desherence. La législation privée. — Nouvelles mesu-

res. Bien qu'il y ait été accompli beaucoup de besogne en peu de temps, la séance d'hier après-midi n'a pas été monotone et dé-

veloppée. On y a fait presque exclusivement de la législation pri-

vée. Au commencement de la séance, les mesures nouvelles, dont cinq seulement ont été introduites.

Par l'honorable M. M. Tachereau, Loi relative à l'entretien des routes provinciales et de certains chemins municipaux; par l'honorable M. Tas-

seur, Loi modifiant la loi relative à la commission des chemins à la rive nord de Québec; par l'honorable M. Taschereau, Loi relative au pont de Québec; par l'honorable M. Taschereau, Loi relative au pont de Québec; par l'honorable M. Taschereau, Loi relative au pont de Québec;

LES BIENS EN DESHERENCE. La Chambre a adopté en troisième lecture le projet de législation de Sir Lomer Gouin concernant les biens en desherence. Cette mesure du gouvernement décrète qu'après la nomination du curateur, il sera loisible au souverain comme c'est le cas actuellement pour tout héritier ou légataire prétendant à la succession, de faire mettre la curatelle de côté pour l'avenir et d'obtenir l'en-

voi en possession en se conformant à l'article 639 du code civil. De plus, la mesure autorise le ministre des terres et forêts à solder, à même les biens ou leurs produits sous son contrôle en vertu de l'article 171 de la loi de 1909, les frais et dépenses que pourront nécessiter l'envoi en possession, ainsi que toute dette qui pourra être due par la succession.

LA LEGISLATION PRIVEE. Une pléiade de bills privés a été adoptée par la Chambre en troisième lecture. C'est la première fois que l'on expédie autant de législation privée en une seule séance. Quatorze bills ont subi leur troisième lecture. Ce sont les suivants:

Bill 54. — Loi concernant la succession de Pierre-Edmond Paquet. — M. David. Bill 55. — Loi accordant certains pouvoirs à la paroisse de Saint-Patrice, de Montréal. — M. Cannon (Dorchester). Bill 56. — Loi amendement la charte de la ville de St-Jean et constituant cette dernière en corporation de cité. — M. Robert (St-Jean). Bill 57. — Loi amendement la charte de la ville de Hampstead. — M. Levesque.

LE BILL DE COATICOOK RETIRE. Le bill de Coaticook a été retiré à la demande des promoteurs, les instances en étant venu à une entente sur la représentation des divers éléments de la population au conseil municipal.

LA LOI DES COMPENSATIONS. M. Lucien Cannon, député de Dorchester, a donné avis d'un projet de loi relatif aux dommages sur la personne. Ce bill a pour objet de limiter à la cour d'appel le droit d'appel dans les causes instituées en vertu de la loi des compensations.

CONSEIL LEGISLATIF. Au Conseil législatif, hier après-midi, trois mesures ministérielles ont été adoptées définitivement. Ce sont le bill concernant l'authenticité de certains écrits faits en dehors de la province de Québec, qui a été expliqué par l'hon. M. Pérodeau, et deux bills de l'hon. M. Allard, l'un ratifiant un échange de terrain avec la compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord, l'autre pour autoriser le gouvernement à échanger des terres publiques pour des terres privées.

On a voté la seconde lecture des bills suivants qui ont tous été référés au comité des bills privés: Bill amendement la charte de la ville de Saint-Léonard de Port-Maurice; Bill amendement la charte de la cité de Sherbrooke; Bill concernant l'Orphelinat Catholique de Montréal; Bill amendement la charte de la ville de Pointe-Claire; Bill concernant la construction d'une église à Saint-Jacques de l'A-

Etant les Agents Autorisés de la "Canadian Kodak Co.", nous gardons absolument tous leurs produits: KODAKS, BROWNIES, ROULEAUX de Films (Pellicules), PLAQUES SECHES, TREPIEDS, CARTES et CARTONS de toutes grandeurs. PAPIER à imprimer de toutes sortes, PRODUITS CHIMIQUES, etc., etc. CATALOGUES complets, en français, et Echantillons de Cartes expédiés sur demande. Notre maison centrale:

J.-E. Livernois, Limités RUE ST-JEAN, QUÉBEC ET NOTRE SUCCURSALE Frontenac Photo Supply Co. Reg'd. 19, rue Buade, QUÉBEC

TOUT EFFORT DE LA FEMME POUR UNE BONNE SANTE PROMPTEMENT RECOMPENSE

Un simple remède de famille à maintenance proclamé comme donnant de beaux résultats. Quand le visage d'une femme devient hagard et pâle, quand elle est fatiguée tout le jour et prête à pleurer quand arrive la nuit, il doit y avoir quelque chose qui va mal.

Retarder, ne fait qu'empirer les choses. Le meilleur conseil que nous puissions donner à une femme malade, est d'essayer le traitement suivant: Après chaque repas, prenez avec une ou deux gorgées d'eau, deux Tablettes de Ferrozone, recouvertes de chocolat. Ceci semble être ce qu'il y a de mieux pour les personnes fatiguées, épuisées, qui requièrent un remède pour renforcer, restaurer.

L'action de Ferrozone aide les trois principales fonctions du système — la digestion, l'assimilation et l'élimination. En perfectionnant l'assimilation, Ferrozone forme une abondance de sang riche, rouge — ce qui donne une bonne couleur. En perfectionnant l'assimilation, Ferrozone fournit la nutrition — ce qui donne la force, la fermeté. L'élimination est assurée parce que Ferrozone stimule l'action du foie, des reins et des intestins — ce qui garantit la permanence d'une santé vigoureuse.

Ferrozone vous met sur la bonne voie, celle qui conduit à la santé. Il n'y a pas un homme, une femme, un enfant qui requiert du sang, de la vigueur, de l'endurance — pas une personne faible, nerveuse ou malade, pas une personne malade, qui ne recevra pas un soulagement immédiat de Ferrozone.

Comme tonique et reconstruit, Ferrozone est sans rival. Il guérit, parce qu'il nourrit, parce qu'il contient les éléments qui restaurent et renforcent. Essayez-le vous-même, en vente chez tous les pharmaciens à 30 sous la boîte, 6 boîtes pour \$2.50 ou par la poste de The Catarhzone Co., Kingston, Ont.

Bill 114. — Loi amendement la charte de "The Montreal General Hospital". — M. Gault. Bill 88. — Loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec à admettre Léonide-François Lavigne à la pratique de la médecine, de la chirurgie et de l'obstétrique. — M. Lévesque.

Bill 62. — Loi autorisant Ernest Braut à pratiquer la médecine après avoir subi devant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec les examens médicaux requis pour la licence. — M. Desautels.

Bill 123. — Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Frederick William Saunders à l'exercice de la profession de dentiste. — M. Gosselin.

Bill 126. — Loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Nathaniel William Jacobs à exercer la profession légale et à lui accorder son diplôme à cet effet. — M. Finnie.

Bill 112. — Loi amendement la charte de "The Anglo American Trust Company". — M. Gault. Bill 66. — Loi constituant en corporation "The Plymouth Congregational Church of Sherbrooke". — M. Therrien.

Bill 86. — Loi autorisant le bureau des commissaires d'écoles protestants de la cité de Sherbrooke à faire un emprunt additionnel. — M. Therrien. Bill 51. — Loi amendement la charte de "The Hervey Institute". — M. Gault.

Bill 152. — Loi autorisant le collège des chirurgiens-dentistes de la province de Québec à admettre Charles Henry Barr à la pratique de la profession de dentiste. — M. Gosselin.

Quelques autres bills ont subi leur seconde lecture.

LE BILL DE COATICOOK RETIRE. Le bill de Coaticook a été retiré à la demande des promoteurs, les instances en étant venu à une entente sur la représentation des divers éléments de la population au conseil municipal.

LA LOI DES COMPENSATIONS. M. Lucien Cannon, député de Dorchester, a donné avis d'un projet de loi relatif aux dommages sur la personne. Ce bill a pour objet de limiter à la cour d'appel le droit d'appel dans les causes instituées en vertu de la loi des compensations.

CONSEIL LEGISLATIF. Au Conseil législatif, hier après-midi, trois mesures ministérielles ont été adoptées définitivement. Ce sont le bill concernant l'authenticité de certains écrits faits en dehors de la province de Québec, qui a été expliqué par l'hon. M. Pérodeau, et deux bills de l'hon. M. Allard, l'un ratifiant un échange de terrain avec la compagnie de chemin de fer de Colonisation du Nord, l'autre pour autoriser le gouvernement à échanger des terres publiques pour des terres privées.

On a voté la seconde lecture des bills suivants qui ont tous été référés au comité des bills privés: Bill amendement la charte de la ville de Saint-Léonard de Port-Maurice; Bill amendement la charte de la cité de Sherbrooke; Bill concernant l'Orphelinat Catholique de Montréal; Bill amendement la charte de la ville de Pointe-Claire; Bill concernant la construction d'une église à Saint-Jacques de l'A-

Pour faire baisser le coût de la vie

UNE CAMPAGNE DE BOYCOTTAGE A MONTREAL. — L'ASTINENCE DE PATATES ET D'OEUF. — POURVU QUE LES MENAGERES TIENNENT

Montréal, 30. — Si M. Parmentier paraissait aujourd'hui en ce monde, et venait rendre visite aux Montréalais, il serait assuré d'une aussi froide réception que celle qu'il reçut de nos grand'mères de France lorsqu'il introduisit la tubercule. Nos bannir de leur table l'excellente concitoyenne ont en effet décidé de pomme de terre, non point qu'elles ne l'aliment point, mais pour faire des niches aux marchands et réusir par un boycott général à faire tomber les prix vraiment exorbitants.

La Housewives League qui a lanuguré hier le mot d'ordre a été donné par toute la ville et qu'une campagne sera menée dans les journaux pour que l'abstention devienne général.

Nous n'avons qu'à tenir pendant quinze jours, dit un des membres, et les patates retomberont à leur prix normal.

Des résultats obtenus par ce boycott dépendra une vaste campagne qu'on est à organiser pour faire réduire le coût de toutes les vivres.

Les marchands restent impassibles mais il est certain qu'ils voient d'un mauvais oeil l'attitude des ménagères. Pourvu qu'elles se tiennent — et l'on sait que les émines ne manquent pas de volonté — la victoire est assurée à ces dames.

Avis aux curés Un homme marié, âgé de 26 ans, pouvant fournir de bonnes références demande une position comme aumônier dans une paroisse quelconque de la province de Québec. S'adresser à J. E. C. L'ACTION CATHOLIQUE, 24 6 r.

chigan: Bill concernant la construction d'une église à Saint-Arsène de Montréal. Bill constituant en corporation "The New Adath Jasharan Congregation".

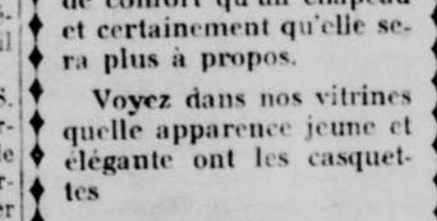
Le bill amendement la charte de la ville Lasalle, rapporté du comité des bills privés avec certains amendements, a subi sa troisième lecture. C'est le premier bill privé qui soit adopté définitivement au Conseil législatif.

L'hon. M. Bryson a présidé la séance en l'absence de l'hon. M. Turgeon.

Le Magasin de l'Homme



Puroquoi? n'auriez-vous pas une casquette pour les jours de vent et de neige? Elle vous donnera plus de confort qu'un chapeau et certainement qu'elle sera plus à propos. Voyez dans nos vitrines quelle apparence jeune et élégante ont les casquettes



vendues au nouveau magasin

406, rue St-Jean

Le jeune Philippe Rivier, âgé de 12 ans, fils de M. Sévère Rivier de Charlesbourg, a été assez sérieusement blessé hier, dans un accident de voiture.

Il conduisait les chevaux de l'omnibus de M. Thibodeau de Charlesbourg, quand en passant devant l'église, les bêtes prirent le mors aux dents et se précipitèrent sur la maison de M. David Pelletier, brisant à la fois, galerie et voiture. Le jeune garçon alla se frapper sur un poteau se blessant à la tête et à la jambe. Il est actuellement sous les soins du Dr. Gauvreau.

Le torpillage du "Marina"

QUARANTE SURVIVANTS, ARRIVES A NEW-YORK, DISENT QUE C'EST LE PIRE DES CRIMES BOCHES. — COMMENT ON AURAIT PU EVITER LES PERTES DE VIES.

New-York, 30. — Quarante survivants du désastre du "Marina", torpillé le 28 octobre dernier, au sud-ouest de la côte d'Irlande, avec dix-neuf pertes de vies, dont six américains, sont arrivés ici, hier, sur le "Tuscania", et donnent un récit détaillé de ce nouvel acte de piraterie boche. Jessie T. Hancock, de New-Port News Va, qui s'est fait le porte-parole des échappés, tous conducteurs de chevaux, qualifie la conduite des allemands du pire des crimes. Il déclare que le navire a été coulé sans avertissement. Deux torpilles ont été lancées, la première l'atteignant à tribord et l'autre, à babord. La seconde était absolument inutile et il n'y aurait peut-être pas eu de pertes de vies, si elle n'avait été tirée.

C'est vers 3.45 heures et à 65 milles de la côte irlandaise que le "Marina" fut attaqué, samedi, le 28 octobre. Son premier avertissement fut la première torpille dont l'explosion brisa le navire en deux. Quatre embarcations furent mises à la mer en 18 minutes. Pendant qu'on en descendait une cinquième, la seconde torpille fut lancée. Son explosion tua les 19 hommes qui restaient sur le pont, dont six étaient des américains. Le sous-marin fut aperçu peu après que le "Marina" eut sombré. Il reparut à la surface quelques centaines de verges plus loin sans offrir aucune assistance aux survivants qui restèrent dix-huit heures dans les chaloupes sous le froid intense, la pluie et la neige. C'est le gardien d'un phare qui les aperçut et donna l'aveil à des navires de patrouilles qui leur portèrent secours. Les bateaux de patrouilles Williams et Wadsworth les recueillirent pour les conduire à Castletown et à Crosshaven d'où ils gagnèrent Dublin.

Le "Marina" avait quitté Newport News le 22 septembre avec une cargaison de chevaux et de munitions. Il avait laissé les chevaux à Avonmouth et les munitions à Glasgow. Il avait quitté Glasgow le 26 octobre pour Baltimore. A Glasgow, un canon avait été placé à la proue du navire avec deux artilleurs anglais qui ont perdu la vie pour être demeurés à leur poste jusqu'au bout dans l'espoir de pouvoir tirer sur le sous-marin.

Des dépêches de Berlin, récemment publiées, donnent à entendre que le "Marina" a été torpillé par erreur, qu'il a été pris pour un transport et que l'Allemagne accorderait une réparation complète.

L'ambassadeur croit fermement que si le "Marina" a été illégalement torpillé, les mesures nécessaires seront prises pour accorder une prompt satisfaction aux Etats-Unis. La réponse de l'Allemagne à la demande de renseignements des Etats-Unis sera transmise à bref délai au chargé d'affaires M. Grew.

Accident à Charlesbourg

Le jeune Philippe Rivier, âgé de 12 ans, fils de M. Sévère Rivier de Charlesbourg, a été assez sérieusement blessé hier, dans un accident de voiture.

Il conduisait les chevaux de l'omnibus de M. Thibodeau de Charlesbourg, quand en passant devant l'église, les bêtes prirent le mors aux dents et se précipitèrent sur la maison de M. David Pelletier, brisant à la fois, galerie et voiture. Le jeune garçon alla se frapper sur un poteau se blessant à la tête et à la jambe. Il est actuellement sous les soins du Dr. Gauvreau.

Les mêmes chevaux avaient le matin pris l'épouvante et s'étaient presque rendus jusqu'à Québec. Personne heureusement, n'était dans l'omnibus, à ce moment.

Un pianola et 12 rouleaux de musique pour: \$100.00

Transformez votre piano ordinaire en piano automatique au moyen d'un pianola. Nous offrons un de ces instruments de la célèbre marque "Eolian", de New-York, avec 12 rouleaux de musique pour \$100.00. Venez immédiatement l'examiner et l'entendre. Conditions de paiement faciles. Lavigueur & Hutchison 81-83-85 rue St-Jean

23 3 r.



La randonnée sous-marine boche sur les côtes américaine: — Le Hun à Jonathan: "Ce que je fais là, c'est dans la rue, et non sur le pas de votre porte. J'irai vous porter tout à l'heure une jolie lettre du Kaiser." (Caricature du "Journal", de Paris.)

Une affaire sensationnelle

\$14,612. OBTENUS SOUS DE FAUSSES REPRESENTATIONS. — ARRESTATION D'UN AGENT D'AFFAIRES A MONTREAL.

Montréal, 30. — Une affaire sensationnelle vient d'être portée à l'attention des tribunaux criminels par l'émision d'un mandat d'arrestation contre M. Joseph de Champlain, agent d'affaires, inculpé d'avoir obtenu de M. J.-A. Bilodeau fabricant de Montréal, \$14,612, sous de fausses représentations.

Le prévenu qui a un bureau à New-York et un autre à Montréal a été arrêté ici, comparu et a protesté de son innocence mais n'a pu obtenir d'être remis en liberté provisoire en attendant l'enquête fixée à huitaine.

Voici ce qu'en rapporte: Il y a environ un an, M. de Champlain organisait en cette ville une compagnie pour l'exploitation de limites à bois au Labrador et à Terre-Neuve. Six mois plus tard, un de ses principaux actionnaires, M. F. Lapointe, ancien marchand de meubles fort connu, le faisait arrêter sur un coup. M. J.-A. Bilodeau consentit

alors à se porter garant de Champlain par un cautionnement de \$20,000 et lui fournit en plus, alléguant l'importance somma. Libéré de Champlain s'en fut aux Etats-Unis où il devait faire une grosse transaction. Depuis, rien n'aboutit et M. Bilodeau, perdant patience demanda l'émision d'un mandat qui a été exécuté dès le retour de l'inculpé à Montréal.

Le défenseur de M. Champlain dit pouvoir établir que son client n'a commis aucune illégalité.

Offerts à moitié prix 991 pièces de prélat de toutes les qualités, en prélat, linoleum, inlead, liège et de quatre verges delargeur. Aussi carrés en tapis, offerts à moitié prix chez

BERTRAND & GUILLOT 710, rue St-Valier St-Sauveur

Avez-vous des chambres ou une maison à louer? Une petite annonce dans "l'Action Catholique".

LA BANQUE NATIONALE FONDEE EN 1860 CAPITAL AUTORISE: \$5,000,000.00 CAPITAL PAYE: \$2,000,000.00 RESERVES: \$1,954,848.00

VIANDES DE CHOIX EXTRA PRIX SPECIAUX Pour Vendredi et Samedi

Table listing meat prices: "Steak" 17c, "Roastbeef" 16c, Bœuf pour rôti 15c, Bœuf de soupe, de 8c à 14c, Mouton 18c à 20c, Lard 17c, Saucisse (pure viande) 18c

J.-L. LÉTOURNEAU 133, rue du Pont et 67, rue Richardson

A la LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU, 60, RUE ST-JEAN, QUÉBEC. ORNEMENTS D'ÉGLISE, — CHASUBLERIE, — DORURES, — PASSEMENTERIE, — BOUQUETS Une visite est sollicitée

L'ACTION CATHOLIQUE

109, RUE SAINTE-ANNE... BUREAU CENTRAL EST DÉPOTÉ ET FORNÉ AU NO. 109... U. E. GARREAU, président.

Table with 2 columns: ÉMISSION QUOTIDIENNE and ÉMISSION HEBDOMADAIRE. Rows for Canada (un an), États-Unis (un an), Union postale (un an).

Courriers de la Ville

LEVIS, BIENVILLE ET LAUZON Haute-Ville

PAS D'EAU.

Hier après-midi, le service d'eau a été suspendu de 2 à 6 heures dans une grande partie de la ville.

Il y a là un défaut dans notre acquisition qu'il importe de faire disparaître au plus tôt.

Le conseil de ville est à étudier la question de l'amélioration du service d'eau surtout au point de vue de l'hygiène publique.

DECEDEE A L'HOTEL-DIEU.

Madame Aurèle Rousseau de St-Michel de Bellechasse est décédée hier à l'Hôtel-Dieu de Québec.

LA TRAVERSE.

Le service de la traverse Lévis-Québec, le soir, pendant la saison d'hiver se fait comme suit:

La récolte de 1916

La récolte a été bonne, les produits se vendent bien. On en a un indice certain aux Prévoynants du Canada.

Elle Enraye les Elancements du Rhumatisme, Assouplit les Muscles, Soulage les Articulations

On éprouve tout de suite un soulagement étonnant avec "Nerviline."

Les articulations douloureuses et des muscles sensibles sont chose commune chez les rhumatisants.



Frictionnez les muscles sensibles et les articulations raidies avec Nerviline.

L'opinion d'un Maître

"Entre vins, bières et alcool, il n'y a qu'une différence de plus ou moins nuisible: il n'y a pas de boissons alcooliques hygiéniques."

Dr. TRIBOULET Mé. eoin des Hôpitaux de Paris.

travail fait par la Convention chargée d'étudier en ces derniers temps cette brûlante question.

S.-Jean-Baptiste

"AME FRANÇAISE"

Hier soir, l'Union Dramatique du Cercle Paroissial Jacques-Cartier a réjoui à la salle de l'Académie St-Joseph, "Ame Française" de Monsieur Plamondon.

N.-D. du Chemin

CINQUANTAIRE DE LA VIE RELIGIEUSE

La semaine dernière, le R. P. Th. Hudon, S. J. Curé, allait à Montréal prendre part au cinquantaire de vie religieuse du bon Père Hyacinthe Hudon, S. J. A. deux reprises ce dernier exerça le saint ministère à Manrèse; en 1898-1899 et en 1914.

RETRAITE FERMÉE

Samedi soir un groupe paroissial entré en retraite à Manrèse; c'est le premier du genre. Montmagny l'a fourni, l'honneur à cette paroisse: M. J.-B.-A. Renaud en fut l'âme.

LA SEANCE DU 3 DECEMBRE

Dimanche le 3 décembre, n'oubliez pas d'assister à la conférence sur Albert de Mun par l'abbé Antonio Huot; elle se donnera dans le sous-sol de l'église, à 8 heures du soir.

AGREABLE SEANCE

Le Cercle Montcalm de l'A.C.J.C. pour fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation est à préparer un soir littéraire et musical, qui aura lieu le 3 décembre dimanche dans le sous-sol de l'église de Notre-Dame du Chemin.

La station de la quarantaine est fermée

La station de la quarantaine à Grosse Ile est définitivement fermée pour la saison.

Le Fremona

Le Fremona, qui vient de sortir du bassin de radout de Lauzon, où il a subi beaucoup de réparations, est actuellement au quai de la Commission du Havre.

Charlesbourg

"Noces d'argent" Charlesbourg, 28.— Dimanche dernier, le 26 on célébra à Charlesbourg le vingt-cinquième anniversaire de mariage de M. Mde N. Osa Giroux de Bourg-Royal.

S.-Anne de Beaupré

Qui donne aux pauvres prête à Dieu. Depuis longtemps les citoyens de Ste Anne avaient manifesté le désir de montrer une fois de plus leur amour et leur reconnaissance aux Révérends Soeurs du St Rosaire qui se donnaient avec un zèle infatigable à la lourde tâche de l'éducation de nos jeunes filles.

Après l'arrivée des invités, la petite Lucienne lue à ses heureux parents une magnifique adresse qui, en outre des souhaits de bonheur et de prospérité de la part des invités, renfermait aussi les plus hauts sentiments d'amour et de dévouement filiaux.

On organisa ensuite un eucure qui tout en activant l'entrain et la joie des assistants, avait ce bon effet d'éviter tout projet de danses ou de sauterie quelconque.

La partie de cartes se fit avec beaucoup d'entrain, car tous avaient en vue les 90 cadeaux, tous d'une grande valeur placés sur une estrade au milieu de bouquets et de festons de fleurs naturelles.

Après l'absoute, chanté par Sa Grandeur, un long cortège se forma vers le cimetière: la famille de l'Assomption accompagnait à sa dernière demeure la vénérable Fondatrice qui s'en allait dormir son dernier sommeil auprès de ses compagnes de labeur, de ses filles en religion.

Enfant de Jean-Baptiste Leduc et de Marie Bourque, Mathilde—en religion Soeur Sainte-Marie—était née à Saint-Grégoire le 17 août 1833.

Les Révérends Pères Giroux et Jansen, Rédemptoristes, Son Honneur le maître M. Ernest Paré, assistaient à la soirée.

Les Recettes du eucure sont de \$100.00. Le bénéfice net a été remis immédiatement entre les mains des Révérends Soeurs du St. Rosaire.

Le Club Canadien organise un deuxième eucure pour le 16 de Décembre.

LANOS CARRÉS DEMANDES

Nous avons besoin de plusieurs pianos carrés et de pianos droits de seconde main, d'ici au 10 de décembre, et nous vous allouons les plus hauts prix pour ces instruments en échange, pour nos pianos ordinaires ou automatiques.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

81-83-85, RUE ST-JEAN QUÉBEC

M. Arthur Paradis répondit à cette santé dans des termes appropriés à la circonstance.

L'on sorti de table vers 4 heures après avoir entendu de très beaux discours et l'on continua la veillée par le chant et la musique.

Tous s'en retournèrent au petit jour, très satisfaits de leur soirée passée chez M. Giroux et comptant bien y revenir dans 25 ans.

LA BANQUE DE QUÉBEC

Dividende Trimestriel

Avis est par le présent donné d'un dividende de un et trois cent pour cent, sur le capital payé de cette Institution a été déclaré pour le présent trimestre et sera payable au bureau-chef, dans cette ville et ses succursales, vendredi, le 10 décembre prochain et après.

Les titres de transport seront payés du 16 au 30 novembre 1916, exclusivement. L'assemblée générale annuelle des actionnaires, aura lieu au bureau-chef, à Québec, lundi, 4 décembre prochain, à 3 heures précises.

Par ordre du Bureau de Direction B.-B. STEVENSON, Gérant-général Québec, 24 octobre, 1916.

COURRIER DE NICOLET

Nicolet, 28.—

La Communauté de l'Assomption vient de subir une perte bien douloureuse, dans la personne de la vénérable Mère Sainte-Marie, la dernière de ses quatre Fondatrices, décédée à la Maison-Mère de Nicolet le 20 nombre, à 83 ans et 10 minutes du matin, après 63 ans de vie religieuse.

C'est une femme distinguée, mieux encore c'est une vraie religieuse qui disparaît, et c'est pourquoi, sur l'humble cercueil de celle qui voulait être toute sa vie ignorée et cachée, s'est réuni tout ce que l'estime et la sympathie peuvent inspirer de plus d'éloé et de plus touchant à des Ames capables de comprendre le sacrifice et le dévouement.

Le 23, jour des funérailles, la chapelle de la Maison-Mère pouvait à grand-peine contenir la foule pieuse qui avait tenu à y venir prier. Sa Grandeur Mgr Brunault officiait au trône, assisté de Mgr Bourret et de M. l'abbé A. Desmarais, et le service était chanté par M. l'abbé Léon Lamothé, nouveau de la défunte.

Après l'absoute, chanté par Sa Grandeur, un long cortège se forma vers le cimetière: la famille de l'Assomption accompagnait à sa dernière demeure la vénérable Fondatrice qui s'en allait dormir son dernier sommeil auprès de ses compagnes de labeur, de ses filles en religion.

Enfant de Jean-Baptiste Leduc et de Marie Bourque, Mathilde—en religion Soeur Sainte-Marie—était née à Saint-Grégoire le 17 août 1833.

Les Révérends Pères Giroux et Jansen, Rédemptoristes, Son Honneur le maître M. Ernest Paré, assistaient à la soirée.

Les Recettes du eucure sont de \$100.00. Le bénéfice net a été remis immédiatement entre les mains des Révérends Soeurs du St. Rosaire.

Le Club Canadien organise un deuxième eucure pour le 16 de Décembre.

LANOS CARRÉS DEMANDES

Nous avons besoin de plusieurs pianos carrés et de pianos droits de seconde main, d'ici au 10 de décembre, et nous vous allouons les plus hauts prix pour ces instruments en échange, pour nos pianos ordinaires ou automatiques.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

81-83-85, RUE ST-JEAN QUÉBEC

M. Arthur Paradis répondit à cette santé dans des termes appropriés à la circonstance.

L'on sorti de table vers 4 heures après avoir entendu de très beaux discours et l'on continua la veillée par le chant et la musique.

Tous s'en retournèrent au petit jour, très satisfaits de leur soirée passée chez M. Giroux et comptant bien y revenir dans 25 ans.

COURRIER DE NICOLET

Nicolet, 28.—

La Communauté de l'Assomption vient de subir une perte bien douloureuse, dans la personne de la vénérable Mère Sainte-Marie, la dernière de ses quatre Fondatrices, décédée à la Maison-Mère de Nicolet le 20 nombre, à 83 ans et 10 minutes du matin, après 63 ans de vie religieuse.

C'est une femme distinguée, mieux encore c'est une vraie religieuse qui disparaît, et c'est pourquoi, sur l'humble cercueil de celle qui voulait être toute sa vie ignorée et cachée, s'est réuni tout ce que l'estime et la sympathie peuvent inspirer de plus d'éloé et de plus touchant à des Ames capables de comprendre le sacrifice et le dévouement.

Le 23, jour des funérailles, la chapelle de la Maison-Mère pouvait à grand-peine contenir la foule pieuse qui avait tenu à y venir prier. Sa Grandeur Mgr Brunault officiait au trône, assisté de Mgr Bourret et de M. l'abbé A. Desmarais, et le service était chanté par M. l'abbé Léon Lamothé, nouveau de la défunte.

Après l'absoute, chanté par Sa Grandeur, un long cortège se forma vers le cimetière: la famille de l'Assomption accompagnait à sa dernière demeure la vénérable Fondatrice qui s'en allait dormir son dernier sommeil auprès de ses compagnes de labeur, de ses filles en religion.

Enfant de Jean-Baptiste Leduc et de Marie Bourque, Mathilde—en religion Soeur Sainte-Marie—était née à Saint-Grégoire le 17 août 1833.

Les Révérends Pères Giroux et Jansen, Rédemptoristes, Son Honneur le maître M. Ernest Paré, assistaient à la soirée.

Les Recettes du eucure sont de \$100.00. Le bénéfice net a été remis immédiatement entre les mains des Révérends Soeurs du St. Rosaire.

Le Club Canadien organise un deuxième eucure pour le 16 de Décembre.

LANOS CARRÉS DEMANDES

Nous avons besoin de plusieurs pianos carrés et de pianos droits de seconde main, d'ici au 10 de décembre, et nous vous allouons les plus hauts prix pour ces instruments en échange, pour nos pianos ordinaires ou automatiques.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

81-83-85, RUE ST-JEAN QUÉBEC

M. Arthur Paradis répondit à cette santé dans des termes appropriés à la circonstance.

L'on sorti de table vers 4 heures après avoir entendu de très beaux discours et l'on continua la veillée par le chant et la musique.

Tous s'en retournèrent au petit jour, très satisfaits de leur soirée passée chez M. Giroux et comptant bien y revenir dans 25 ans.

COURRIER DE NICOLET

Nicolet, 28.—

La Communauté de l'Assomption vient de subir une perte bien douloureuse, dans la personne de la vénérable Mère Sainte-Marie, la dernière de ses quatre Fondatrices, décédée à la Maison-Mère de Nicolet le 20 nombre, à 83 ans et 10 minutes du matin, après 63 ans de vie religieuse.

C'est une femme distinguée, mieux encore c'est une vraie religieuse qui disparaît, et c'est pourquoi, sur l'humble cercueil de celle qui voulait être toute sa vie ignorée et cachée, s'est réuni tout ce que l'estime et la sympathie peuvent inspirer de plus d'éloé et de plus touchant à des Ames capables de comprendre le sacrifice et le dévouement.

Le 23, jour des funérailles, la chapelle de la Maison-Mère pouvait à grand-peine contenir la foule pieuse qui avait tenu à y venir prier. Sa Grandeur Mgr Brunault officiait au trône, assisté de Mgr Bourret et de M. l'abbé A. Desmarais, et le service était chanté par M. l'abbé Léon Lamothé, nouveau de la défunte.

Après l'absoute, chanté par Sa Grandeur, un long cortège se forma vers le cimetière: la famille de l'Assomption accompagnait à sa dernière demeure la vénérable Fondatrice qui s'en allait dormir son dernier sommeil auprès de ses compagnes de labeur, de ses filles en religion.

Enfant de Jean-Baptiste Leduc et de Marie Bourque, Mathilde—en religion Soeur Sainte-Marie—était née à Saint-Grégoire le 17 août 1833.

Les Révérends Pères Giroux et Jansen, Rédemptoristes, Son Honneur le maître M. Ernest Paré, assistaient à la soirée.

Les Recettes du eucure sont de \$100.00. Le bénéfice net a été remis immédiatement entre les mains des Révérends Soeurs du St. Rosaire.

Le Club Canadien organise un deuxième eucure pour le 16 de Décembre.

LANOS CARRÉS DEMANDES

Nous avons besoin de plusieurs pianos carrés et de pianos droits de seconde main, d'ici au 10 de décembre, et nous vous allouons les plus hauts prix pour ces instruments en échange, pour nos pianos ordinaires ou automatiques.

LAVIGUEUR & HUTCHISON

81-83-85, RUE ST-JEAN QUÉBEC

M. Arthur Paradis répondit à cette santé dans des termes appropriés à la circonstance.

L'on sorti de table vers 4 heures après avoir entendu de très beaux discours et l'on continua la veillée par le chant et la musique.

Tous s'en retournèrent au petit jour, très satisfaits de leur soirée passée chez M. Giroux et comptant bien y revenir dans 25 ans.

Rédactions d'Annonces AGRICOLES

Vous doubleriez vos affaires avec les cultivateurs, si vos annonces de machines, constructions, grains, engrais chimiques etc., étaient fait par un expert en agriculture.

Ecrivez-moi, téléphonez-moi ou venez à mon bureau.

A.-L. GAREAU, Expert Agricole, Chambre 41, 111 Côte de la Montagne. Téléphone 5485, Québec.

AVEZ-VOUS SONGE A L'HYGIENE DE VOTRE DOMICILE?

INSTALLEZ UN APPAREIL DE PLOMBERIE. POUR VOUS RENSEIGNER, DEMANDEZ NOTRE LIVRET ILLUSTRÉ "LA BEAUTE DE LA SANTE"

MECHANICS SUPPLY Co. Limitée 80-90, Rue St-Paul, QUÉBEC.



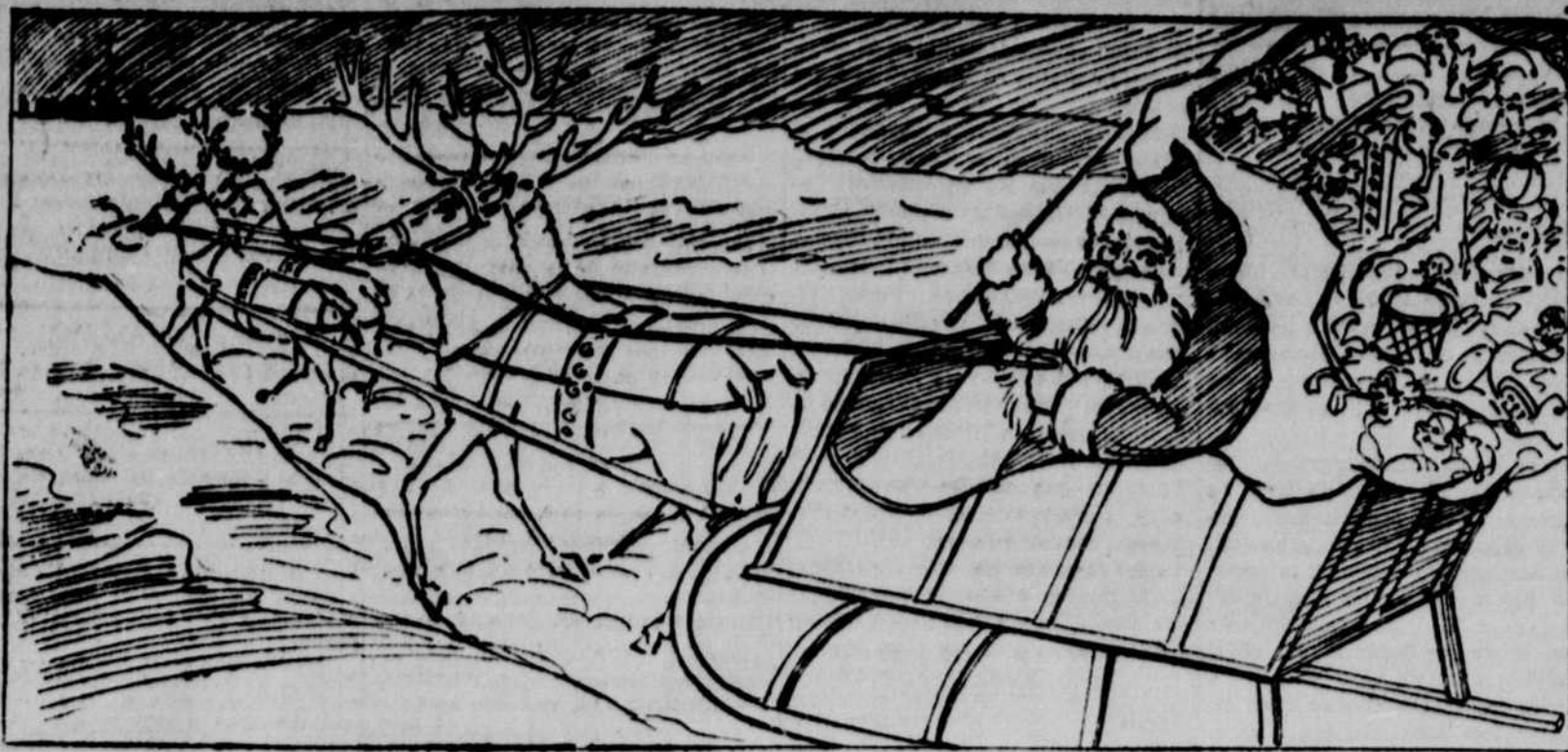
RAPPELEZ-VOUS--PLUS QUE 19 JOURS D'ACHAT AVANT NOEL

Boîtes-Cadeaux Contenant des Longueurs de Tissus pour Blouses et Robes

Nous avons une quantité de Longueurs de Tissus pour Blouses et Robes, dans des boîtes appropriées pour les offrir en cadeaux. Vous avez le choix dans un splendide assortiment de marchandises en sole ou laine, pour, à vrai dire, n'importe quel prix que vous désirez payer. (Plancher Principal).

EPICERIES POUR VENDREDI ET SAMEDI

- POMMES "Baldwin", qualité "B", le baril, \$5.00
- GREENINGS No. 2, le baril, \$5.00
- "CRANBERRY PIPPIN", No. 1, le baril, \$5.00
- No. 2, le baril, \$5.20
- POMMES "King", No. 1, le baril, \$5.20
- POMMES "Starck", No. 1, le baril, \$5.00
- No. 2, le baril, \$5.20
- POMMES "Ben Davis", No. 1, le baril, \$5.00
- No. 2, le baril, \$5.20
- POMMES Ontario, No. 1, le baril, \$5.00
- No. 2, le baril, \$5.20
- Le quart de minot, 50 cts.
- POMMES fameuses, No. 1, le quart de minot, 75 cts.
- No. 2, le quart de minot, 60 cts.
- RAISINS épinés, marque "Pensée", paquet de 11 onces, 3 paquets pour, 40 cts.
- RAISINS, marque "Easter", paquet de 15 onces, 3 paquets pour, 38 cts.
- RAISINS, marque "Gold", paquet de 15 onces, 3 paquets pour, 36 cts.
- RAISINS, marque "Oro", paquet de 11 onces, 3 paquets pour, 28 cts.
- RAISINS "Etoile du Matin", paquet de 11 onces, 3 paquets pour, 28 cts.
- POUDRE chocolat pour glacer, paquet de 4 livres, 15 cts.
- Paquet de 1/2 livre, 25 cts.
- CONFITURES de CHIVER, chaud, pièce de 4 livres.
- Fraises jaunes, la chaudière, 85 cts.
- Raisins-Claude, Fraises de Damas, Groseilles rouges, Groseilles Noires, Fraises, Framboises, et Abricots, la chaudière, 95 cts.
- CONFITURES de CHIVER, bocal de 2 livres.
- Fraises, Framboises, Abricots, Groseilles noires, et Raisins, Claude, le bocal, 50 cts.
- BISCUITS fantaisie mélangés, de Perrin, Boîte de 3 livres, 75 cts.
- Boîte en ferblanc de 5 lbs \$1.25
- BISCUITS anglais, de "Cook & Froun", Canette de 1 1/2 livre, 35 cts.
- CACAO pur, de Fry, pour déjeuner, Canette de 1/2 livre, 10 cts.
- Canette de 1/4 livre, 13 cts.
- Canette de 1/2 livre, 25 cts.
- Canette de 1 livre, 48 cts.
- CACAO homéopathique de Fry, Canette de 1/2 livre, 9 cts.
- Canette de 1/4 livre, 17 cts.
- Canette de 1 livre, 33 cts.
- CAFE "Camp" petite bouteille, 25 cts.
- Grande bouteille, 45 cts.
- CAFE non moulu "Crescent", Mocha & Java, paquet d'une livre, 50 cts.
- THE de boeuf "Oxo" en cubes, 4 cubes dans une boîte en ferblanc, 9 cts.
- 19 cubes dans une boîte en ferblanc, 24 cts.
- 50 cubes dans une boîte en ferblanc, 41.00
- 1 douzaine de cubes, sans boîte, 25 cts.
- "GRAPE-NUTS" le paquet, 15 cts.
- 2 paquets pour, 25 cts.
- ALIMENT "Pettijohn" pour déjeuner, le paquet, 15 cts.
- 2 paquets pour, 25 cts.
- RIZ soufflé, et bien soufflé, le paquet, 1 1/2 cts.
- 2 paquets pour, 25 cts.
- BLE floconneux (cornflakes) "Quaker", 3 paquets pour 25 cts.
- AVOINE "Quaker", paquet carré 15 cts.
- 2 paquets pour 25 cts.
- VIANDES fumées à sec, de l'Abat, soit de St-Vallier, Jambon, la livre, 27 cts.
- Jambon, "Cottage", et filet, la livre, 24 cts.
- Racon, la livre, 33 cts.
- SAINDOUX pur, Chaudière de 3 livres, 65 cts.
- Chaudière de 5 livres, \$1.10
- Chaudière de 10 livres, \$2.10
- Chaudière de 20 livres, \$4.00



Message de Santa-Claus

Pôle Nord, 28 Nov. 1916.

Mes chers Enfants,

Je me mets justement en route pour mon long voyage à destination du magasin de La Compagnie Paquet Limitée. J'ai tant de jouets, et un si grand nombre de petites filles et petits garçons à contenter, que je ne sais pas au juste si, cette année, je pourrai donner à chacun exactement ce qu'il désire. Je souhaite que vous m'écriviez tous, adressant votre lettre au sein du magasin Paquet, m'informant de ce que vous aimeriez recevoir comme cadeau. Peut-être pourrai-je vous satisfaire. En tout cas je répondrai à votre lettre et ferai de mon mieux pour vous, pourvu que je constate que vous avez été bon enfant depuis que je vous ai vu au dernier Noël.

Je suis à me demander si la température sera assez froide pour que je me rende à Québec avec mes rennes. J'aimerais beaucoup que vous les voyiez; elles sont si charmantes, et elles aiment à courir aussi vite qu'elles le peuvent afin d'arriver au plus tôt au but de mon voyage. Je vous enverrai un autre message demain. Vous devez les lire tous attentivement, parce que je vous informerai de l'heure de mon arrivée, et vous pourrez alors venir au devant de moi.

Votre vieil ami,
(Signé) Santa Claus

LA COMPAGNIE PAQUET

DIVISION DU DETAIL

157-173 RUE ST-JOSEPH

POURQUOI NE PAS DONNER UN "PATHEPHONE"

Nous vendons encore la soldes de nos "Pathéphones" à prix réduits. Les réductions sont en moyenne de 25 par cent.

C'est une occasion exceptionnelle pour vous procurer une des meilleures machines qu'il y ait sur le marché, tout en économisant sur le prix. Et quelle joie d'avoir de la musique chez vous durant le temps des Fêtes! Nous avons un grand assortiment de disques en magasin, qui, pratiquement parlant, vous permet de choisir la sorte de musique, quelle qu'elle soit, que vous préférez.

Mouchoirs pour Noël

Il se donne peut-être plus de Mouchoirs en cadeaux à l'occasion des Fêtes que tout autre chose. Nous désirons vous rappeler que nos assortiments sont au grand complet, et que vous pouvez en faire l'achat tout à votre aise maintenant. Pourquoi attendre que le magasin soit encombré d'acheteurs?

- MOUCHOIRS brodés, blancs ou de fantaisie, pour dames, en patrons unis ou fantaisie, la douzaine, 50c.
- MOUCHOIRS en beau linon "Shamrock" pour dames, avec coins brodés, la pièce, 10c.
- Ou 3 pour, 25c.
- MOUCHOIRS, avec initiales, pour dames, Nous avons toutes les lettres de l'alphabet. Trois dans une enveloppe de fantaisie, 25c.
- MOUCHOIRS tout toile, brodés à la main, pour dames, la pièce, 19c.
- MOUCHOIRS, dans des boîtes fantaisie, pour tous les prix, depuis 39c. EN MONTANT

TOILES FANTAISIE POUR CADEAUX

Une dame n'a jamais trop de ces articles en toile. Par conséquent, ils sont toujours agréables à recevoir comme cadeaux.

Nous avons de très jolis patrons en Nappes, avec Serviettes de table pour appareiller; Nappes pour thé, unies ou brodées, Couvre-lits et Dessus d'oreillers, serviettes de table pour convives, et quantité d'autres choses qui attireront votre attention si seulement vous nous honorez de votre visite.

les déportations belges

LA FUITE VERS LA HOLLANDE — PROTESTATION DES ETATS-UNIS

New-York, 30.— Le correspondant du "New-York Globe" vient d'envoyer le télégramme suivant :

Un télégramme de Drenthe m'informe que tout le long de la frontière orientale, les Allemands ont creusé des tranchées et mis en position des mitrailleuses pointées vers la Hollande.

Des facilités belges viennent d'être refusées en Zélande. Ils étaient détenteurs de documents allemands, indiquant qu'ils devaient se présenter

au commandant militaire avec une paire de chaussures supplémentaires et des vêtements de rechange de façon que, si c'était nécessaire, ils pouvaient être envoyés immédiatement à une destination quelconque pour être forcés de travailler. Ces hommes n'étaient pas des sans-travail; au contraire, on ne pouvait se passer de leur travail en Belgique. Ils pensent qu'ils ont été requisitionnés non seulement pour faire un travail forcé mais parce que les Allemands craignent un soulèvement général en Belgique, maintenant que les garnisons ont été fortement diminuées.

Trente mille hommes et jeunes garçons ont été déportés d'Anvers seulement. Il a été de même des habitants des villages environnants. Un certain nombre d'entre eux, qui avaient reçu les ordres du commandement, ont préféré fuir en Hollande.

par groupes de 150 ou moins; ils ont bravé la mort en s'exposant à l'électrocution en traversant la frontière. Plusieurs furent ainsi tués mais la plupart des fuyitifs sont arrivés sains et saufs. Des groupes d'une centaine d'hommes ont traversé à gué l'Escaut et atteint la Hollande sans encombre. Un bateau-patrouille allemand, ayant une mitrailleuse à bord, est stationné maintenant à cet endroit avec ordre de tirer sur les fuyitifs. Des patrouilles de cavalerie sillonnent également les régions frontalières pour s'emparer des Belges qui tenteraient de s'enfuir.

UNE PROTESTATION DES ETATS-UNIS

Washington, 30.— M. Gerard, ambassadeur des Etats-Unis en Allemagne, qui doit partir le 5 décembre, emportera à Berlin une protestation vigoureuse des Etats-Unis contre la déportation des Belges en Hollande.

Le président Wilson définitivement à M. Gerard l'attitude du gouvernement américain sur cette question qui a vivement ému toute l'Europe.

François les bas bleus

Une des plus jolies scènes de François les bas bleus est, sans contredit, le duo de la leçon d'écriture. C'est le prétexte nouveau et charmant de la grande scène classique, la scène d'amour.

François apprend à écrire à Fanchon. Cela est d'abord sérieux et difficile : "B, a, ba, La plume légère, B, o, bo, cela va bien mieux, D, e, de, C'est parfait ma chère, D, i, di, c'est bien ennuyeux..."

Au moment où Fanchon va apprendre sa leçon, elle en apprend bien d'autres! Voici, en effet, la recapitulation : "B, a, ba, Fanchon je vous aime — B, o, bo, Du plus tendre amour — D, e, de, jusqu'à un jour suprême — D, i, di, A toi sans retour!"

Comme quoi l'écriture est indispensable aux amoureux!

Et pourtant, est-ce qu'on s'en doute en apprenant à former ses lettres?

Autrement est-ce que tout le monde apprendrait à écrire?

La musique qui accompagne ce dialogue, est d'abord naïve et gracieuse, puis s'élève bientôt jusqu'à "grand air".

Ce duo, qui sera bien rendu, un peu en être sûr, par Mlle Juliette Langelier et M. H. Paré, rappellera la scène gracieuse de l'escarpolette, dans Véronique.

Condoléances

Extrait du livre des délibérations des commissaires de la municipalité scolaire No 1 de Ste-Anne de la Pocatière.

Assemblée du 26 novembre 1916.

Etaient présents: MM. les Commissaires Napoleon Ouellet, président, Louis Lizotte, Joseph Lemieux, Ludger Pelletier, Angure Martin.

Il est proposé par M. Joseph Lemieux et résolu unanimement:

10. Que cette commission exprime ses plus profonds regrets à l'occasion de la mort de leur exsecrétaire, feu Alfred Potvin et qu'elle présente à la famille ses plus sincères condoléances.

20. Que copie de cette résolution soit transmise à Madame Veuve Alfred Potvin, à ses enfants et aux journaux. Adopté.

Elizée LIZOTTE, Secrétaire-Trésorier.

N. B. Prière aux journaux de reproduire.

Sainte-Anne de la Pocatière, 28 novembre 1916.

CUIRS ET PEAUX

Cette semaine les manufacturiers de chaussures vont bien, elles ont beaucoup d'ouvrage et les commandes entrent en abondance; mais la grosse affaire c'est la difficulté de se procurer les cuirs à cause de la hausse incompréhensible des matières premières; les prix de tous les cuirs sans exception sont augmentés d'une manière décourageante.

Les tanneurs, il va s'en dire, poussés par la nécessité financière, sont forcés d'augmenter leurs prix et ils y parviennent d'une manière satisfaisante. Il le faut bien malgré eux; car ils ne peuvent compter sur les faveurs de personne et ils savent ce qui les attend s'ils ne font pas les transactions d'une manière intelligente.

Les peaux de bœufs dansent comme jamais elles n'ont dansé et sautent bien haut; voilà pourquoi cette semaine les bouchers ont appris qu'elles étaient payées tel 29 cts. No.1, 25 cts. No.2 et 27 cts. No.3; ce qui ne s'est jamais vu. A Montréal les détenteurs de peaux demandent un prix féroce et ne portent pas à l'enthousiasme l'acheteur qui en a besoin. Aux Etats-Unis, pays de l'exagération, on a prêté tout simplement des prix exagérés.

Les peaux de veaux cette semaine sont payées 30 cts. la livre et les peaux de moutons de cette semaine \$2.50 la pièce.

Tannaat.

On les aura!

2^e EMPRUNT DE LA DEFENSE NATIONALE

Souscrivez

Une carte postale française dessinée par Abel Faivre lors du dernier emprunt national.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2846 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2847 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2848 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2849 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2850 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2851 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2852 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2853 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2854 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2855 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2856 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2857 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2858 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2859 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2860 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2861 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2862 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2863 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2864 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2865 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2866 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2867 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2868 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2869 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2870 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2871 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2872 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2873 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2874 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2875 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2876 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2877 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2878 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2879 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2880 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2881 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2882 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2883 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2884 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2885 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2886 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2887 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2888 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2889 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2890 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2891 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2892 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2893 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2894 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2895 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2896 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2897 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2898 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2899 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2900 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2901 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2902 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2903 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2904 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2905 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2906 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2907 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2908 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2909 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2910 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2911 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2912 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2913 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2914 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2915 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2916 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2917 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2918 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2919 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2920 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2921 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2922 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2923 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2924 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2925 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2926 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2927 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2928 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2929 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2930 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2931 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2932 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2933 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2934 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2935 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2936 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2937 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2938 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2939 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2940 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2941 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2942 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2943 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2944 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2945 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2946 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2947 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2948 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2949 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2950 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2951 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2952 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2953 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2954 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2955 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2956 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2957 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2958 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2959 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2960 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2961 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2962 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2963 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2964 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2965 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2966 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2967 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2968 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2969 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2970 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2971 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2972 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2973 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2974 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2975 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2976 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2977 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2978 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2979 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2980 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2981 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2982 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2983 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2984 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2985 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2986 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2987 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2988 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2989 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2990 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2991 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2992 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2993 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2994 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2995 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2996 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2997 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2998 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 2999 de 1915, La Cité de Québec.

Canada En Cour du Recorder, Province de Québec, District de Québec, No. 3000 de 1915, La Cité de Québec.

Belles images du Sacré-Cœur

On nous a demandé de grandes gravures souvenir de la consécration des familles au Sacré-Cœur et de l'Intronisation du Sacré-Cœur au Foyer. Nous sommes désormais en mesure de fournir à nos clients la belle gravure dite du "Sacré-Cœur de Garcia Moreno", qui est l'emblème officiel de l'Intronisation, dans les formats et aux prix suivants:

- 12 x 9 pouces, à dix sous l'unité;
- 20 x 18 pouces, 25 sous; 22 x 16 ; jolie chromolithographie, 50 sous;
- 28 x 18 1/2, une héliogravure très artistique \$1.25. Ces images portent, en légende, les belles sentences, souvenir de l'Intronisation: — Je dois entrer et demeurer dans ta maison. Aujourd'hui, cette famille a reçu le salut "S. Luc, XIX.— Coeur Sacré de Jésus, que votre règne arrive."

Nous pouvons aussi leur procurer la grande gravure préparée spécialement en souvenir de la consécration des familles par le Messager canadien du Sacré-Cœur, (28 x 18 pouces), au prix de 85 sous l'unité.

Dans chaque cas, ajouter 5 sous pour l'expédition franco, et 10 sous si l'on désire un envoi recommandé (enregistré.)

Le Secrs. gén. des Oeuvres A. S. C. 101, rue Sainte-Ann, Québec.

COURRIERS DE LA PROVINCE

ST-GERVAIS

Départ.
Deux familles nous quittent pour les Etats-Unis. M. Elzéar Laflamme qui a vendu sa terre à M. Chabot de St-Anselme, et Madame Vve Jérôme Paré qui nous sevrera dans trois ou quatre ans.

Mariage.
Lundi dernier M. Joseph Shink de St-Nérée unissait sa destinée à Mademoiselle Ludwina Laverdière fille de l'évêché Laverdière.

Visite.
A St-Gervais plus d'ailleurs, tout le monde trouve que la vie est chère, cependant personne ne prétend se priver de leur petit coup, car disent-ils, ils n'en font pas un usage immodéré. Soyons sobres et soyons économes. La vie n'est pas un jeu, elle est sérieuse et nous pouvons ressentir davantage ses tristes effets.

La semaine agricole.
Notre Jean-Baptiste avait entendu parler de la semaine agricole que nous avons eue il y a quinze jours. Certainement, et dire que je n'y suis pas allé. Je te dis qu'il ont prêché l'agriculture et surtout l'agriculture méthodique et du soin des animaux. J'ai manqué une belle occasion de m'instruire.

ST-JOSEPH
Réponse au "paroisien".
Vous reprochez l'exagération de certains courriers. Pourquoi n'avez-vous pas dit en quoi ils l'étaient? Nous aurons peut-être pu nous entendre. Mais, l'été, je continuerai comme par le passé.

Pensez-vous avoir été attaqué? Alors, vous êtes coupable ou vous ne l'êtes pas. Si vous l'êtes, tirez-en profit; si vous ne l'êtes pas, restez tranquille.
Vous ne dites peut-être, et... la bonne réputation de la paroisse, qu'en faites-vous? Pour vous satisfaire, je puis vous dire que la paroisse est avantageusement connue. Et si vous me permettez de l'assimiler à un corps moral, je dois de plus ajouter que la tête dirigeante est excellente, que le reste du corps n'est pas moins bon et que l'esprit qui l'anime est sain et droit. Je n'en dirai pas davantage puisque ce semblerait trop nous louer, et... je l'ai peut-être déjà trop fait. A mon tour je jetterai la faute sur les autres.

Mais, ce sont vos petits bobos, vos petites égratignures que j'ai voulu classer. Vous savez, ami aux bonnes lunettes, ce que font parfois les bobos, et les égratignures qui ne sont pas soignées.

Une Amie
RIVIÈRE-BLEUE
Température
L'hiver nous est arrivé pour tout de bon. La neige a déjà une épaisseur de quelques pouces sur toute la surface de nos champs et chemins; ces derniers sont des plus beaux.

ST-MARIE DES CARRIÈRES
Dévotion
Le 22 courant on eut lieu en cette paroisse les funérailles de M. Damasse Naud, ex-M.P.P. et entrepreneur de cette paroisse. M. Naud était un des industriels les plus connus du Comté de Portneuf, ayant exploité les carrières de St-Marie depuis une quarantaine d'années, aussi une grande foule de parents et d'amis venus de toutes les paroisses du Comté de Québec, Trois-Rivières, Lévis, Rivière-Pierre, etc. se sont fait un devoir de venir assister à ses funérailles. La levée du corps a été faite par le Rev. M. Rouleau curé de St-Alban. Le service a été chanté par le Rev. J.A. Langlois curé de St-Marie, assisté des Rev. M.M. Gréneau, vicaires de Deschambault et Routhier vicaires de St-Alban.

ST-CELESTIN
Mariage
St-Celestin, Nicolet, 22. — Mardi, le 21 nov., M. Léandre Brassard, cultivateur, fils de feu Napoléon Brassard et de Céline Landry, de la paroisse de St-Grégoire, conduisait à l'autel Mlle Marie Girard, fille de M. Moïse Girard, marchand, et de Sara Lamotte. M. Adrien Brassard servait de témoin à son frère, M. Léandre Brassard, et M. Moïse Girard accompagnait sa fille.

La bénédiction nuptiale fut donnée par notre curé, M. l'abbé Elzéar Brunel. Il y eut du beau chant et de la belle musique par le chœur de notre paroisse. On chanta la messe du second ton harmonisée qui fut des mieux exécutées. A la fin de la messe Mlle M. Thérèse Girard, jeune sœur de la mariée, et étudiante au couvent des Sœurs de l'Assomption de cette paroisse chanta le beau cantique: "Beau jour soit sans nuage", le refrain: "Donnez leur de beaux jours", fut répété par le chœur.
Le saint temple avait été décoré avec goût pour la circonstance, l'autel de la Ste-Vierge était des mieux parés. Deux frères de la mariée servaient le prêtre à l'autel: M.M. Eliot et Maurice Girard.
Après le banquet qui fut pris chez

Jean et Adrien Naud et une foule immense.

STE-MARGUERITE

Mariage
Ste-Marguerite Dorchester, 25. — Lundi dernier le 20 novembre avait lieu à l'Eglise de cette paroisse le mariage de M. Albert Carbonneau fils de Joseph Carbonneau avec Mlle Marie Carrier fille de Mme Joseph Bégin.

Après la cérémonie nuptiale les nouveaux mariés et les invités se rendirent chez M. Carbonneau prendre le déjeuner qui les attendait. Trois automobiles étaient à la disposition des mariés et des parents appartenant à M. Harv Gosselin de Lévis, M. J. Bte Bégin M. J. Bte Gagnon.

Après les courtes visites chez M. J. Laverdière Alth. Gagnon et J. Beaudoin tous retournèrent pour le souper et la veillée chez M. Bégin. Quelques nouveaux parents et amis rehaussèrent l'éclat de la fête par leur présence.
Pendant le souper une jolie adresse fut lue et présentée par Mlle Marie-Jeanne Grégoire de Ste-Marie. La mariée répondit en termes émus et expliqua en quelques mots tous les remerciements qu'ils avaient à faire à... pour l'adresse. 20... pour les bons souhaits formés pour eux. 30... pour tous les beaux cadeaux qu'ils ont reçus.
Un peu plus tard dans la soirée Mlle Marie Gagnon fit aux mariés la récitation d'une jolie pièce intitulée: "La Séparation", ainsi qu'une déclamation qui toutes deux eurent la même attention. La veillée fut des plus amusantes et les heures s'écoulaient bien vite par le chant et la musique enfin l'on se sépara à une heure avancée emportant de cette journée un souvenir inoubliable.

Donc nos sincères remerciements aux deux familles M. et Mde Joseph Carbonneau et M. et Mme Joseph Bégin de leur cordiale bienvenue pour tous leurs invités. Merci aussi à tous les organisateurs de la fête et à ceux qui de quelque manière que ce soit ont contribué à rendre la soirée agréable pour tous. M. et Mde Albert Carbonneau emportant avec eux nos meilleurs souhaits de Bonheur front demeurer à Québec.

Une Amie

RIVIÈRE-BLEUE

Température
L'hiver nous est arrivé pour tout de bon. La neige a déjà une épaisseur de quelques pouces sur toute la surface de nos champs et chemins; ces derniers sont des plus beaux.

ST-MARIE DES CARRIÈRES
Dévotion
Le 22 courant on eut lieu en cette paroisse les funérailles de M. Damasse Naud, ex-M.P.P. et entrepreneur de cette paroisse. M. Naud était un des industriels les plus connus du Comté de Portneuf, ayant exploité les carrières de St-Marie depuis une quarantaine d'années, aussi une grande foule de parents et d'amis venus de toutes les paroisses du Comté de Québec, Trois-Rivières, Lévis, Rivière-Pierre, etc. se sont fait un devoir de venir assister à ses funérailles. La levée du corps a été faite par le Rev. M. Rouleau curé de St-Alban. Le service a été chanté par le Rev. J.A. Langlois curé de St-Marie, assisté des Rev. M.M. Gréneau, vicaires de Deschambault et Routhier vicaires de St-Alban.

ST-CELESTIN
Mariage
St-Celestin, Nicolet, 22. — Mardi, le 21 nov., M. Léandre Brassard, cultivateur, fils de feu Napoléon Brassard et de Céline Landry, de la paroisse de St-Grégoire, conduisait à l'autel Mlle Marie Girard, fille de M. Moïse Girard, marchand, et de Sara Lamotte. M. Adrien Brassard servait de témoin à son frère, M. Léandre Brassard, et M. Moïse Girard accompagnait sa fille.

La bénédiction nuptiale fut donnée par notre curé, M. l'abbé Elzéar Brunel. Il y eut du beau chant et de la belle musique par le chœur de notre paroisse. On chanta la messe du second ton harmonisée qui fut des mieux exécutées. A la fin de la messe Mlle M. Thérèse Girard, jeune sœur de la mariée, et étudiante au couvent des Sœurs de l'Assomption de cette paroisse chanta le beau cantique: "Beau jour soit sans nuage", le refrain: "Donnez leur de beaux jours", fut répété par le chœur.
Le saint temple avait été décoré avec goût pour la circonstance, l'autel de la Ste-Vierge était des mieux parés. Deux frères de la mariée servaient le prêtre à l'autel: M.M. Eliot et Maurice Girard.
Après le banquet qui fut pris chez

M. Moïse Girard, les nouveaux époux partirent pour un voyage de noces à Montréal, chez les frères de M. Brassard. Le grand nombre de cadeaux que les nouveaux époux reçurent démontrent l'estime qui leur était portée. Que nos meilleurs souhaits de bonheur les accompagnent.

Messes
St-Théophile, Beauce, 25. — Fait-on mieux de faire dire ou chanter des messes pour son âme, de son vivant ou d'attendre après la mort? Saint-Léonard de Port-Maurice vous répond: "Si vous me permettez, dit-il, je vous donnerai un conseil, que je crois être d'une grande importance. C'est que toutes les messes que vous destinerez qu'on célébrera pour vous après votre mort, vous en ferez un peu plus dire ou chanter de votre vivant, sans trop vous fier à ce que vous resterez sur la terre quand vous n'y serez plus. D'autant plus que Saint-Anselme nous apprend qu'une seule messe dite ou entendue pour les besoins de notre âme lorsque nous sommes en vie, nous sera plus profitable que d'en faire célébrer mille après notre mort."

Un riche marchand avait suivi ce conseil. Après sa mort, on trouva un livret où il avait inscrit ses largesses. On voyait ceci: "Pour messes que j'ai fait célébrer à mon intention: \$500.00 Pour l'hôpital, \$200.00 etc. Et à la fin de ce livret, on lisait: "Que celui qui se souvient de moi, se le fasse lui-même de son vivant, et ne s'en repaire point sur ceux qui lui survivront. C'est un proverbe très populaire en Italie qu'une chandelle par devant nous fait plus de lumière que cent derrière."

ACHATS
M. Hormidas Lapointe de Shenley a acheté la terre de M. Albert Bontin.

M. Nérée Poirier, autrefois de Jonquière et demeurant là depuis une couple de mois a acheté de M. Thompson la maison qui a jadis appartenu à M. Jos. Poulin et a actuellement occupée par M. Alfred Bourgeois.

Péchés cachés
Quand une porte a 4 serrures et qu'on en ouvre 3, elle reste close; de même si un pécheur a commis 4 péchés et n'en avoue que 3, la porte de la miséricorde reste fermée.
Quand on a boutonné son habit de travers, il faut le déboutonner tout entier pour le remettre en ordre. De même, quand on s'est mal confessé et qu'il y a eu plusieurs confessions depuis, il faut les renouveler toutes.

Venez-vous de l'enfer?
Un prêtre entendit un jour un homme qui jurait. Le prêtre lui dit: "mon ami, venez-vous de l'enfer?" Notre homme, surpris répondit: "Que voulez-vous dire?" — Le prêtre reprit: "Chez nous, on parle français; quand j'entends quelqu'un parler allemand, je pense qu'il vient de l'Allemagne. Quand quelqu'un parle italien, je suppose qu'il est italien, etc. De même, quand quelqu'un jure, j'en conclus qu'il vient de l'enfer, car il parle la langue des démons!"

Supplication
Le correspondant de St-Théophile supplie son neveu de St-Basile d'attendre qu'il ait fait boucherie avant de l'aller voir. Ses coqs ne sont pas encore engraisés. Ti-Toine et Julie n'en seront que mieux reçus.

Opération
Mme Jos. E. Poulin, autrefois de St-Théophile et demeurant à Lévis depuis quelques mois, vient de subir une opération à l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle est maintenant convalescente. Son mari est revenu à St-Théophile.

Prohibition
Les gens sont pour la prohibition en masses. Nombreux sont les signataires, après l'invitation pressante de M. le Curé.
Ici, même les ivrognes, s'il y en avait, pourraient signer sans inconvénient; il nous restera toujours du poison à proximité. Bacchus est à cheval sur les lignes.
Est-ce vrai?
Si vous faites boucherie dans le croissant de la lune, votre viande sera profitable; si vous la faites dans le déclin de la lune, elle ratatinera en cuisant. On m'assure que la chose

PETITES ANNONCES

Voir en dernière page, les annonces reçues trop tard pour être classifiées

ON DEMANDE
SERVANTE: — Pour service général. S'adresser à 44 rue Dorchester, 24 n. 1.

HOMME: — Sérieux, ayant de bonnes références, est demandé comme infirmier à l'hôpital St-François d'Assise. S'adresser à la Supérieure, 25 12 f.

AGENTS: — Pour représenter la plus grande pépinière du Canada, et vendre notre liste d'arbres fruitiers et plantes d'ornement, cultivés spécialement pour la Province de Québec. Commencer maintenant, meilleurs temps pour vendre. Commissions libérales. Joli équipement gratuit. Envoyez pour catalogue. **STONE & WELLINGTON**, Toronto, 28 12 f.

ON DEMANDE A LOYER
LOGEMENT: — Demandé pour le premier mal prochain, une maison de 8 à 10 chambres; munie des améliorations modernes, dans la Haute-Ville ou dans St-Jean-Baptiste, à proximité des portes. S'adresser à M. L. P. bureau de "L'ACTION CATHOLIQUE", 103, rue Ste-Anne, 21 n. o.

VENTE A L'ENCAN CANADA

Provinces de Québec, Cour Supérieure District de Beauce
No. 3082
IN RE
Mathias Laflamme,
Seller et Restaurateur, Beauceville, P. Q.

AVIS est par le présent donné que **Vendredi le 1er Décembre 1916** sera vendu au magasin du failli, à Beauceville-Est, l'actif de cette succession comme suit:
A. — Sellerie, \$113.10
B. — Epicerie, 96.31
C. — Un Victrola, 75.00
D. — Dettes de livres, 282.76
Les listes d'inventaire et dettes de livres peuvent être examinées, sur demande, à mon Bureau.
Le magasin sera ouvert pour inspection du stock, jeudi, le 30 novembre 1916.
Conditions de paiement: ARGENT COMPTANT.
Beauceville-Est, 27 novembre 1916
V.-E. LEMIEUX, Curateur, 28 3 f.

AVIS
Re J.-T. Fortin, Chambord, Qué. Nous attirons l'attention sur l'annonce de vente de l'actif de cette affaire, annoncé pour être vendu le 8 décembre, tandis que la vente aura lieu le 12 décembre 1916.
LEFAVRE & GAGNON, Curateurs Conjointes, 27 5 f.

TAPIS ET CARPETTES

Ayant accumulé un lot considérable de tapis et de carpettes avant la guerre nous les vendons en ce moment à meilleur marché que le prix du manufacturier, Tapisseries, Bruxelles, Axminsters, Wiltons, etc, etc.

P.-J. COTE
Vis-à-Vis la Côte du Palais



Prescription d'oculistes remplis promptement.
Verres composés, taillés à nos ateliers à 1125 1225 et 1275.
Lunettes faites sur commandes immédiates: 2121.

P.-C. JACASSE
OPTICIEN ET OPTOMETRISTE
40, rue de la Fabrique, - QUEBEC.

A VENDRE
TERRES: — Grandes terres, formant environ 300 arpents en culture de première classe. Bâisses en bois. Plusieurs résidences et bâtiments de valeur. Roulant, récolte, site 144, al. face au fleuve, près de Québec. Vendre une partie si désire. Ecrire P. G. "L'Action Catholique".

ACTIONS: — 125 actions complètes acquittées, de l'Arctique Cie de Glace Limitée. S'adresser à O.-A. BÉRIAU, 108 avenue Cartier, Téléphone 4347, 54 6 f.

BLOUSE ET MANCHON: — en chat sauge, en parfait ordre. S'adresser à 143 rue Scott, Québec, P. Q. 25 3 f.

ARGENT: — A prêter à 6% sur hypothèque. S'adresser à Alph. Mercier, 111 Côte de la Montagne, Québec, Téléphone 1251, 15 26 f.

A BIENNOT, MESSIEURS!
C'est en décembre que paraît l'Almanach de l'Action Sociale Catholique. Trente sous — 3 fois dix — et 35 franco, au Secrétaire des Œuvres A. S. C., 101, Sainte-Anne, Québec. Pour une douzaine et plus, 25 sous l'unité.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

LA LIGNE DIRECTE Pour Boston

New-York
Express des Montagnes Blanches
Les trains partent de Lévis.
7.50 A. M. — Pour Portland et Sherbrooke, et toutes les stations locales. Tous les jours excepté le dimanche.
EXPRESS LOCAL POUR BOSTON & NEW-YORK

3.40 P. M. — Pour New-York, Boston, Sherbrooke et Springfield, tous les jours. Char pullman direct pour New-York, faisant raccordement à Sherbrooke avec le pullman pour Boston. Pour la division de la Chaudière et Mégantic, tous les jours excepté le dimanche.
Le bagage est reçu et examiné du côté de Lévis.

Pour réserver places et billets, s'adresser à P.-S. STOCKING, A. P. D. 32 rue St-Louis, téléphone 52 ou au Bureau à la traversée, téléphone 342. Représentant Thos. Cook & Son et toutes les lignes de vapeurs océaniques.

Soumissions pour Eglise

Des soumissions cachetées et endossées: "SOUMISSIONS", seront reçues d'hui à 6 heures, P. M. le samedi, 16 décembre 1916 — par le Rév. D. Tremblay, curé — pour la construction d'une église en pierre dans la paroisse de St-Cyrille de Normandin, comté de Lac St-Jean.
Les plans et spécifications sont visibles entre 9 heures A. M. et 4 heures P. M. à mon bureau, No. 28, rue Ste-Famille, à Québec, ainsi qu'au presbytère de Normandin.
Les syndics ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions, et se réservent le droit d'exiger des garanties de la part des soumissionnaires, avant l'adjudication du contrat.
Québec, 27 novembre 1916.
Jos. P. OUELLET, Architecte, 28-29-30 1-2-3-7-8-9-11.

SOYONS DU NOMBRE DES "ELUS"
Les commandes arrivent nombreuses au Secrétaire pour l'Almanach de l'Action Sociale Catholique. Qu'on se hâte!
Trente sous — 3 fois dix — et 35 franco, au Secrétaire des Œuvres A. S. C., 101, Sainte-Anne, Québec. Pour une douzaine et plus, 25 sous l'unité.

Cher Père
c'est l'année de la victoire il faut voir clair.
Si vous voulez bien voir en 1916, venez nous voir maintenant. Nos lunettes vous aideront à passer la plus belle année

Dr. ALPH. DION
Chirurgien-Dentiste
24, Côte du Palais, Québec.
HEURES DE BUREAU: — 9 à 12 3 a. m.; 2 à 5 p. m.; 7 à 8 p. m.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC
BANQUE D'EPARGNE
Bureau principal et cinq succursales à Québec.
Deux succursales à Lévis.
Les succursales de St-Roch, St-Sauveur, St-Jean-Baptiste et Lévis, sont aussi ouvertes les lundis et samedis soirs, de 7 heures à 8.30 heures.
Coffrets de crédit à louer au Bureau Principal et à la Succursale de St-Roch.
Banques à domicile. La Caisse d'Economie est maintenant en mesure d'offrir au public des petites banques qui ont l'avantage d'être à toute heure prêtes à recevoir les dépôts. Le public ne manquera pas d'apprécier cet excellent moyen d'inspirer, surtout aux enfants, le goût de l'épargne.
La Caisse d'Economie, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.

COMPTABLES
J.-S. MATTE J.-B. MATTE
Matte & Matte
COMPTABLES
Vérifications de livres — Inventaires — Fiduciaires — Administration — Liquidation de faillites — Collection.
Tél. 2875, 88 rue St-Pierre, — QUEBEC —

LOUIS-PHILIPPE MORIN
COMPTABLE PUBLIC
Expertise, Audition, Liquidation, Administration, Arbitrage et Perception.
105, Côte de la Montagne, Québec, Téléphone: 6872

ARGENT A PRETER
Victor Mathieu, notaire
Edifice Caisse d'Economie St-Roch, Tél. 3337

PHILEAS-J. FREDERICK
79 Des Stigmates.
Tél. 3992.
Audition, Comptabilité, Collection et Ajustement de comptes. Assurances Immobilières. Argent à prêter sur hypothèque.

MEDECINS
Dr A.-E. BEDARD
Ancien élève des hôpitaux de Paris.
SPECIALITES: NEZ, GORGE, OREILLES, POUMONS, (Tuberculose)
Consultations: De 10 à 12 heures a. m., et de 2 à 5 heures p. m.
Bureau: 38, rue St-Louis, Québec, 2087.
Bureau du soir, de 7 à 8 heures, 1039, rue St-Valier, Téléphone 2017.

DOCTEUR GAUTHIER
OCULISTE
Ex-Chef de Clinique à Paris.
Specialité: AFFECTIONS DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.
Bureau et Résidence, 369, Rue St-Joseph, Téléphone 3729
Consultations: 2 heures à 6 heures p. m. et de 7 à 8 1/2 heures p. m.

Dr J.-Albert Jinchereau
Ancien élève des Hôpitaux de Paris, Londres, Berlin et Vienne.
Specialités: MALADIES DES YEUX, DU NEZ, DE LA GORGE, ET DES OREILLES
Consultations: de 10 à 12 heures, a. m., 2 à 5 heures p. m., et 7 à 8 heures p. m.
64 RUE DE L'EGLISE
Tél. 3661, Angle Desfossez, Québec.

Dr. LORENZO-J. MONTREUIL
Ex-Assistant des Hôpitaux de Paris, médecin de l'Hôtel-Dieu de Lévis.
SPECIALITES: Maladies des yeux, du nez, de la gorge et des oreilles.
Heures de consultations: 10 heures a. m., à 4 heures p. m., et 7 à 8 heures le soir.
48 rue St-Louis, Québec, Téléphone, 1539.

Dr ALPH. DION
Chirurgien-Dentiste
24, Côte du Palais, Québec.
HEURES DE BUREAU: — 9 à 12 3 a. m.; 2 à 5 p. m.; 7 à 8 p. m.

Dr. A. LANTIER
CHIRURGIEN DENTISTE
80 rue Couillard, QUEBEC.
Vis-à-vis la Pharmacie Livernois

ARCHITECTES
JOS.-P. OUELLET
Architecte et Évaluateur
Diplômé: — "A. A. P. Q."
Président de l'I. R. A. C.
28 RUE STE-FAMILLE, QUEBEC.

LORENZO AUGER
ARCHITECTE
Diplômé de l'A. A. P. Q.
Membre de l'I. R. A. C.
89 RUE ST-JEAN
Edifice de la Métropolitaine, Québec, Téléphone 1909.
1 rue St-Jean, Lévis, P. Q. Téléphone 179.

THOMAS RAYMOND
ARCHITECTE-EVALUATEUR
45 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC
Téléphone 3448.

TALBOT & DIONNE
ARCHITECTES
Membres A. A. P. Q.
NO. 14, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC
Téléphone 2421.

PROFESSEURS
WALLACE COLLEGE
110 RUE RICHELIEU, QUEBEC.
100me année.
Les matières suivantes sont enseignées: la tenue de livres, le dessin, la géométrie, la télégraphie, les mathématiques, le dessin, la musique et les langues modernes. Plus de vacances. Cours le jour et le soir.
J.-W.-M. WALLACE, Principal

ENTREPRENEURS
Stabli en 1892
Edouard Paquet & Cie. Enr.
Entrepreneurs, constructeurs et manufacturiers.
Téléphones: 2017, 2018, 2019.
Bureau, 990, Après 8 heures 3222
16, rue Couillard, Québec.

AVOCATS
Apollinaire Corriveau, C.R.
AVOCAT
88 rue St-Pierre, Québec
Bureau du soir: 622 rue St-Valier, St-Sauveur.
M. Corriveau suit aussi les Cours des districts de Rimouski, Montmagny et Beauce.

BUREAU DU SOIR, 401, ST-VALIER
TELEPHONE: 2078
ADRIEN FALARDEAU, L. L. & C.
AVOCAT
EDIFICE QUEBEC RAILWAY
TELEPHONE: 2307

Résidence et bureau du soir, 5101 13 CHARLESBERG
Chs.-Nap. Dorion L.L.L.
AVOCAT
Edifice Québec Railway, Télé. 1902

TEMOIGNAGES
En voici un qui résume tout les autres: "Vous avez malot. Un spécifique sûr et infallible pour les cas de mauvaise digestion et pour ceux de constipation telles sont vos"
Pilules A.B.C.
Lors d'un malade après un repas, j'en prends une et j'évite ainsi les indigestions auxquelles j'étais sujet. Outre cela, la constipation ne se fait pas à leur effet. Ces pilules pas 25 sous me coûtent quatre ou cinq mois et j'en retire des bénéfices inappréciables."
Pharmacie Joseph N 13501
808, rue St-Valier, — QUEBEC

Argent perdu
Avez-vous les moyens de perdre de l'argent? Si vous ne voulez pas en perdre, entrez dans les Prévoyants du Canada avant le 31 décembre; autrement vous perdrez une année de rente.

Levage de la volaille

Le prix élevé et toujours croissant des œufs et de la chair de volaille, attendu surtout la demande incessante pour sujets reproducteurs de race pure et de bonne lignée, le Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec a autorisé le Service de l'Aviculture de son Département à publier un Indicateur ou almanach des adresses des éleveurs de volailles de races pures.

Cela en attendant qu'une Société provinciale d'Aviculture se charge de compléter et de continuer le travail.

Les éleveurs de volailles de races pures sont conséquemment invités à adresser au Département de l'Agriculture les blancs à remplir qui leur permettront de faire inscrire dans la publication projetée leurs noms et leur adresse, ainsi que les races dont ils disposent.

Une simple carte postale, adressée au "Service de l'Aviculture", Département de l'Agriculture, Québec, et remplie comme suit suffira :

Je désire de m'envoyer des blancs gratuits à l'Indicateur des "Éleveurs de volailles de la Providence".

On trouvera dans ces blancs les diverses conditions de l'inscription.

C'est l'intention du Département de faire un dépôt de ces blancs dans les divers collèges d'agriculture, les diverses associations avicoles de la province et chez les éleveurs qui ont la demande. On pourra, également se procurer les mêmes blancs au cours de diverses expositions avicoles qui seront tenues cet hiver et dans le cours de l'hiver.

Il importe toutefois que la première livraison de l'Indicateur soit préparée au plus tôt. C'est pourquoi on désire se hâter de se faire inscrire en nombre.

Au Pôle nord en aéroplane

LE PROJET DU CAPITAINE AMUNDSEN, L'EXPLORATEUR BIEN CONNU

New York, 29. — Le capitaine Roal Amundsen l'explorateur bien connu qui a découvert le pôle Sud, vient d'arriver à New York, sur le "Frederick-VIII" de la Compagnie mandinauve-américaine. Il a annoncé son intention d'aller au pôle-Nord en aéroplane.

On est en train de construire un navire pour lui, et une expédition s'organise en Norvège. Le capitaine Amundsen est venu aux États-Unis pour acheter deux aéroplanes américains, probablement de différents modèles, et aussi pour se procurer divers approvisionnements. Il a déjà son diplôme de pilote aviateur.

Amundsen a l'intention de partir vers le nord sur son navire qui sera lancé en juillet. Il naviguera dans cette direction jusqu'à ce qu'il arrive dans la région des courants polaires; il se laissera aller à la dérive avec ces courants le plus longtemps possible, puis, lorsqu'il jugera le moment opportun, il volera jusqu'au pôle même en aéroplane.

"Les aéroplanes, dit le capitaine Amundsen n'ont jamais encore été utilisés dans les explorations arctiques. On a de fortes chances de faire avec ses appareils des observations remarquables dans les régions polaires. Il sera possible de faire, en aéroplane, des vols de 200 kilomètres en une heure; avec des traîneaux il faut souvent plus de deux semaines pour couvrir la même distance."

UN TRÉSOR D'ILLUSTRATIONS

L'Almanach de l'Action Sociale Catholique sera un véritable album de gravures, et des plus belles.

Trente sous — 3 fois dix — et 25 francs, au Secrétariat des Œuvres A. S. C., 101, Sainte-Anne, Québec. Pour une douzaine et plus, 25 sous l'unité.

Les tribulations d'un "Dictateur"

La récolte est à peine rentrée que les Allemands se plaignent de la disette. Que leur arrive-t-il donc? Il leur arrive une déception: La "dictature alimentaire", instituée au mois de mai dernier, n'a pas tenu ce qu'elle promettait.

L'Allemagne, nation obéissante, ne conçoit contre tous les maux qu'un seul remède: l'autorité. Il lui fallait un supplément de nourriture. Son gouvernement lui a offert un supplément de discipline. Elle a accepté, et elle a attendu un miracle. Que ne peut-on pas attendre, quand on s'attribue "le génie de l'organisation"?

Pour exécuter le miracle, Guillaume II alla chercher en Prusse orientale le gouverneur von Batoeki. On l'installa dans un bureau où il n'y avait, comme il le racontait lui-même en riant, qu'un siège, une table et un encrier; mais ses pouvoirs étaient immenses. Suivant la "Gazette de l'Allemagne du Nord" il avait "la disposition de toutes les substances alimentaires, matières premières et autres objets qui, existant dans l'empire allemand, sont nécessaires à la nourriture de la population". Il disposait aussi de tout ce qui est utile à la nourriture et à l'entretien du bétail. "Le droit de disposer, ajoutait l'officielle "Gazette", implique toute la réglementation des transports, de la consommation (y compris naturellement le droit d'exproprier quand il le faut), de l'importation, de l'exportation, du transit et des prix", mais on n'avait vu en Allemagne un civil aussi puissant.

Cependant, cette puissance s'est aussitôt heurtée à deux obstacles: la résistance des États du Sud et la résistance des cultivateurs.

Les États allemands du sud avaient réglementé leur ravitaillement bien avant la Prusse et bien plus soigneusement. Ils trouvaient mauvais qu'on vint leur faire la leçon et puiser dans leurs réserves. Ils se plaignent d'avoir trop donné déjà aux Prussiens, trop de bétail particulièrement. M. von Batoeki fit beaucoup de voyages pour décider les gens du Sud à mettre leurs ressources en commun avec celles du Nord. Il y réussit pour le viande, comme on a vu réussir avant lui pour le pain. Il est parvenu à établir un rationnement uniforme dans toute l'Allemagne: 250 grammes de viande "au maximum" par tête et par semaine. Mais la lutte recommença à tout propos. Au début de ce mois, le grand-duché de Hesse ne s'est-il pas avisé d'interdire l'exportation des fruits?

Vainqueur des particularistes, M. von Batoeki n'a pu vaincre les ruraux. Dans les premiers temps de sa dictature, il parut les avoir traités assez rudement, mais en septembre une formidable protestation s'est élevée. Le baron d'Oldenburg-Januschau, hoberau "plein de tempérament" comme on dit en Allemagne, posa dans une lettre retentissante un principe d'ailleurs évident: "Il faut commencer par développer la production, avant de se mettre à partager les produits". Cette lettre valut à son auteur une telle pluie de félicitations qu'il dut s'excuser dans le "Lokal Anzeiger" de ne pouvoir y répondre. M. von Batoeki se hâta de faire amende honorable, en publiant à son tour un long article où il reconnaissait les mérites des agriculteurs; et il ne fut plus question de la "production obligatoire" que les socialistes des villes voulaient naïvement imposer aux habitants des campagnes. Mais du même coup la popularité du "dictateur" s'évanouit dans les villes. S'il tombe il sera la victime de l'Après guerre qui fait rage entre citadins et campagnards allemands. Et d'autres en seront les victimes après lui.

Cette querelle serait-elle devenue aussi violente si la récolte de 1916 rassurait les Allemands? Certainement non. Ils sont inquiets.

Le ministre prussien de l'Agriculture a communiqué le 26 septembre au correspondant du "Chicago Daily News" ses impressions sur la nouvelle récolte, comparée à la précédente. Quand on se reporte à la statistique de 1915, telle qu'elle a été publiée par "l'Agence Wolff", on déduit des paroles ministérielles que les résultats de 1916 se présenteraient ainsi:

Blé: 4,200,000 tonnes. (En 1915: 3 millions 850,000 tonnes. En moyenne, pendant les quatre dernières années de paix, 4,250,000.)

Seigle: 10,300,000 tonnes. (En 1915: 9,150,000. En moyenne, 11,300,000.)

Avoine: 12,000,000 de tonnes. (En 1915: 5,900,000. En moyenne, 8 millions 450,000.)

Orge: 3,000,000 de tonnes. (En 1915: 2,480,000. En moyenne 45 millions et demi.)

Pommes de terres: "40 à 45 millions de tonnes." (En 1915: 54 millions. En moyenne 45 millions et demi.)

A supposer que le ministre prussien n'ait pas exagéré, la récolte suffirait pour une année de paix, quand l'Allemagne peut importer comme en 1913 deux millions de tonnes de blé, trois millions de tonnes d'orge fourragère, 920,000 tonnes de maïs, etc. Mais pour une année de guerre, c'est autre chose.

Certes, il y a bien plus d'avoine que l'an dernier (il y a même tant qu'on a des doutes). Seulement les 1,500,000 tonnes de céréales qui étaient venues des Roumains manquent, et surtout la récolte des pommes de terre reste terriblement au-dessous de la dernière.

L'Allemagne ne va pas mourir de faim, évidemment. Mais il faudra maintenir le rigoureux rationnement qui mécontente les villes, sans même pouvoir leur fournir toutes les pommes de terre dont elles ont besoin, car les paysans dissimuleront une partie de leur récolte (les autorités les menacent déjà de saisie). Le "dictateur" est pris, plus que jamais, entre les récriminations des consommateurs et celles des producteurs. Sa toute-puissance n'y peut rien.

Le bienfaisant Remède de Fruits

Des Milliers Doivent Leur Santé Et Leur Forces A "Fruit-à-tives"

"Fruit-à-tives", le merveilleux remède fait avec le jus des fruits à guérir plus de cas de maux d'estomac, de Foie, de Sang, de Reins et de la Peau que tout autre remède. Dans des cas graves de Rhumatisme, de Sciatique, de Lumbago, de doubleur dans le Dos, de Sang impur, de Névralgie, de Maux de tête chroniques, de Constipation chronique et d'Indigestion, "Fruit-à-tives" a donné des résultats d'efficacité inattendus. Par ses capacités de nettoyer, de guérir, les organes éliminateurs, "Fruit-à-tives", règle et donne de la vigueur à tout le système.

50 sous la boîte, 6 pour \$2.50, 4-chantillon, 25 sous. Demandez-le aux pharmaciens, ou écrivez à Fruit-à-tives Limited, Ottawa, en incluant l'argent.

avant la Prusse et bien plus soigneusement. Ils trouvaient mauvais qu'on vint leur faire la leçon et puiser dans leurs réserves. Ils se plaignent d'avoir trop donné déjà aux Prussiens, trop de bétail particulièrement. M. von Batoeki fit beaucoup de voyages pour décider les gens du Sud à mettre leurs ressources en commun avec celles du Nord. Il y réussit pour le viande, comme on a vu réussir avant lui pour le pain. Il est parvenu à établir un rationnement uniforme dans toute l'Allemagne: 250 grammes de viande "au maximum" par tête et par semaine. Mais la lutte recommença à tout propos. Au début de ce mois, le grand-duché de Hesse ne s'est-il pas avisé d'interdire l'exportation des fruits?

Vainqueur des particularistes, M. von Batoeki n'a pu vaincre les ruraux. Dans les premiers temps de sa dictature, il parut les avoir traités assez rudement, mais en septembre une formidable protestation s'est élevée. Le baron d'Oldenburg-Januschau, hoberau "plein de tempérament" comme on dit en Allemagne, posa dans une lettre retentissante un principe d'ailleurs évident: "Il faut commencer par développer la production, avant de se mettre à partager les produits". Cette lettre valut à son auteur une telle pluie de félicitations qu'il dut s'excuser dans le "Lokal Anzeiger" de ne pouvoir y répondre. M. von Batoeki se hâta de faire amende honorable, en publiant à son tour un long article où il reconnaissait les mérites des agriculteurs; et il ne fut plus question de la "production obligatoire" que les socialistes des villes voulaient naïvement imposer aux habitants des campagnes. Mais du même coup la popularité du "dictateur" s'évanouit dans les villes. S'il tombe il sera la victime de l'Après guerre qui fait rage entre citadins et campagnards allemands. Et d'autres en seront les victimes après lui.

Cette querelle serait-elle devenue aussi violente si la récolte de 1916 rassurait les Allemands? Certainement non. Ils sont inquiets.

Le ministre prussien de l'Agriculture a communiqué le 26 septembre au correspondant du "Chicago Daily News" ses impressions sur la nouvelle récolte, comparée à la précédente. Quand on se reporte à la statistique de 1915, telle qu'elle a été publiée par "l'Agence Wolff", on déduit des paroles ministérielles que les résultats de 1916 se présenteraient ainsi:

Blé: 4,200,000 tonnes. (En 1915: 3 millions 850,000 tonnes. En moyenne, pendant les quatre dernières années de paix, 4,250,000.)

Seigle: 10,300,000 tonnes. (En 1915: 9,150,000. En moyenne, 11,300,000.)

Avoine: 12,000,000 de tonnes. (En 1915: 5,900,000. En moyenne, 8 millions 450,000.)

Orge: 3,000,000 de tonnes. (En 1915: 2,480,000. En moyenne 45 millions et demi.)

Pommes de terres: "40 à 45 millions de tonnes." (En 1915: 54 millions. En moyenne 45 millions et demi.)

A supposer que le ministre prussien n'ait pas exagéré, la récolte suffirait pour une année de paix, quand l'Allemagne peut importer comme en 1913 deux millions de tonnes de blé, trois millions de tonnes d'orge fourragère, 920,000 tonnes de maïs, etc. Mais pour une année de guerre, c'est autre chose.

Certes, il y a bien plus d'avoine que l'an dernier (il y a même tant qu'on a des doutes). Seulement les 1,500,000 tonnes de céréales qui étaient venues des Roumains manquent, et surtout la récolte des pommes de terre reste terriblement au-dessous de la dernière.

L'Allemagne ne va pas mourir de faim, évidemment. Mais il faudra maintenir le rigoureux rationnement qui mécontente les villes, sans même pouvoir leur fournir toutes les pommes de terre dont elles ont besoin, car les paysans dissimuleront une partie de leur récolte (les autorités les menacent déjà de saisie). Le "dictateur" est pris, plus que jamais, entre les récriminations des consommateurs et celles des producteurs. Sa toute-puissance n'y peut rien.

On comprend que M. von Batoeki ait envie de s'en aller.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi, 24 novembre, 1916. Présents: Son Honneur le Maire, les échevins Bédard, Bertrand, Bois, Bouchard, Bourret, Dussault (St-Louis), Dussault (Belvédère), Fiset, Gallbois, Gauvin, Glode, Lantier, Lockwell, Madden, Martin, Paquet (St-Sauveur), Paquet (Jacques-Cartier), Pettigrew, Thériault, Verret (20).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lu une lettre de M. A. Laliberté et autres, priant le Conseil de donner son assentiment à leur demande d'incorporation d'un club d'amusements, sous le nom de "Bellevue Ski Club".

Référé au Comité des Finances. Lu une lettre des Messieurs Francis, St-Malo, demandant qu'on leur accorde un arrangement à taux réduits pour la fourniture de l'eau à leur institution.

Référé au Comité des Finances. Lu une lettre du Lieutenant Christian Chagnon, demandant d'être nommé chef de la Brigade du Feu.

Référé au Comité de l'Éducation. Lu une lettre de la Compagnie des Abattoirs de Québec, priant le Conseil de garantir les débentures à être émises par la dite Compagnie au montant de \$550,000.

Référé au Comité des Finances. Lu une lettre du "Russian Jew Relief Fund", priant le Conseil d'organiser un fonds local dans Québec, pour les aider dans leur charitable entreprise.

Référé au Comité des Finances. Lu une communication de la Convention Annuelle des Services Sanitaires de la Province de Québec, priant le Conseil de mettre en force les clauses de la loi concernant la falsification des denrées alimentaires, ainsi que les clauses de la loi reportant aux déclarations à être faites aux médecins des maladies contagieuses par eux connus, et les autres clauses de la loi ordonnant la publication d'informations résultant de l'inspection des logements.

Référé au Comité de Santé. Lu une lettre du Commandant et des Officiers du Régiment "Volontaires de Québec", invitant le Maire et les échevins et les dames de leurs familles d'assister à un service funèbre pour le repos de l'âme des officiers, sous-officiers et soldats qui, devenus morts au champ d'honneur, ont été enterrés à la Basilique, mardi, le 28 novembre 1916, à 9:15 heures A. M.

Ordonné que la dite lettre reste sur la table jusqu'au temps des motions.

Présente les rapports suivants de Comités: FINANCES: 24866. (Exemption de certaines taxes à la "Canada Corset Steel & Wire Company").

Proposé par l'échevin Verret, appuyé par l'échevin Martin, et: RESOLU: Que le dit rapport soit pris en considération comme 28. ordre du jour.

FINANCES: 24876. (Indemnité de \$1500 à M. P. Campbell, pour couvrir la perte de son cheval).

Proposé par l'échevin Verret, appuyé par l'échevin Dussault (St-Louis), et: RESOLU: Que le dit rapport soit pris en considération comme 46. ordre du jour.

FINANCES: 24878. (Pour louer à M. Connolly une lièze de terrain, nouveau marché, au pied de la rue de la Couronne).

Proposé par l'échevin Bouchard, appuyé par l'échevin Glode, et: RESOLU: Que le dit rapport soit pris en considération comme 58. ordre du jour.

CHEMINS: 14376. (Remboursement à la "Sharpe Construction Company", de la retenue de 20 pour cent sur la construction du pont Lavigueur).

Proposé par l'échevin Bouchard, appuyé par l'échevin Verret, et: RESOLU: Que le dit rapport soit pris en considération comme 66. ordre du jour.

CHEMINS: 14378. (Pour payer à M. Gale \$30,000, pour terrain requis pour le prolongement de la rue Lockwell).

Proposé par l'échevin Bouchard, et appuyé par l'échevin Lockwell, et: RESOLU: Que le dit rapport soit pris en considération comme 76. ordre du jour.

ORDRE DU JOUR — 1ER ORDRE DU JOUR — Suivant l'avis de l'échevin Dussault (Belvédère), proposé, appuyé par l'échevin Martin, (par courtoisie).

Que le Conseil adopte l'humble pétition qui suit et charge S. H. le Maire de la transmettre à l'Honorable Assemblée Législative de la province de Québec, présentement réunie en parlement, avec prière d'y acquiescer.

A l'Honorable Assemblée Législative De la province de Québec. L'Humble pétition du soussigné, le Conseil-de-Ville de la Cité de Québec.

Exposé respectueusement, que: Etant donné que votre Assemblée, à sa dernière session, a ordonné à ce Conseil de redistribuer les quartiers de la cité de Québec de façon à ce qu'elle n'en comprenne plus que huit, avec deux représentants en ce Conseil pour chacun d'eux;

Etant donné que ce Conseil s'est rendu à cette ordre de votre Assemblée, mais s'est trouvé pour ce faire dans l'obligation de méconnaître certains de ses règlements;

Etant donné que parmi ces règlements, le règlement No. 449, annexant la ville de Montcalm à la cité de Québec, moyennant certains privilèges et obligations, dont ce qui suit:

1o. — La dite ville de Montcalm se trouvera alors être un des quartiers de la cité de Québec, lequel sera connu et désigné sous le nom de quartier Belvédère.

2o. — Le dit quartier sera représenté dans le Conseil de la cité de Québec par deux échevins.

Considérant que l'intérêt du quartier Belvédère, son progrès, son développement, aussi bien que l'intérêt général de la cité de Québec, exigent que Belvédère reste un quartier distinct dans la cité.

C'est pourquoi, le soussigné, Conseil-de-Ville de la cité de Québec, prie humblement l'Honorable Assemblée de bien vouloir statuer et ordonner, en amendement au "Bill" No. ... de la cité de Québec, que le quartier Belvédère soit détaché des quartiers auxquels la dernière redistribution le rattache, et qu'il forme dans la cité de Québec, à toutes fins que le droit, un neuvième quartier avec deux représentants au Conseil-de-Ville.

Et la dite motion étant mise aux voix est adoptée sur la division suivante de 1 pour et 18 contre, comme suit, savoir: POUR: l'échevin Dussault (Belvédère).

CONTRE: Les échevins Bédard, Bertrand, Bois, Bouchard, Bourret, Dussault (St-Louis), Fiset, Gallbois, Gauvin, Glode, Lockwell, Madden, Martin, Paquet (St-Sauveur), Paquet (Jacques-Cartier), Pettigrew, Thériault, Verret (18).

Et la dite motion est déclarée perdue.

2E ORDRE DU JOUR — Lu le 24866. rapport du Comité des Finances, lequel étant mis aux voix, est adopté et il est:

RESOLU: Que ce Conseil, par les présentes, accorde à la "Canada Corset Steel & Wire Company", une exemption de toutes taxes, — excepté les taxes d'eau et d'écoles, — sur une manufacture que la dite Compagnie a fait construire sur les numéros suivants du cadastre pour le quartier Jacques-Cartier, savoir: 1184, 1185, 1186, 1189 et 1190, pour une période de dix années à compter du premier mai 1914, aux conditions ordinaires auxquelles ces exemptions de taxes sont accordées.

3E ORDRE DU JOUR — Lu le 24876. rapport du Comité des Finances, lequel étant mis aux voix, est adopté et il est:

RESOLU: Que ce Conseil, par les présentes, autorise le paiement de la somme de \$1500 à M. P. Campbell, comme indemnité pour la perte de son cheval, qui s'est cassé une patte dans un puits. — Le montant à être pris sur les crédits votés pour dépenses contingentes.

4E ORDRE DU JOUR — Lu le 24878. rapport du Comité des Finances, lequel étant mis aux voix, est adopté et il est:

RESOLU: Que ce Conseil, par les présentes, autorise que les sommes suivantes soient payées aux institutions de charité ci-dessous mentionnées: Les Dames compatissantes de St-Sauveur, \$1000. — \$1000. L'Œuvre de Limoulin, \$1000. — \$1000.

Ces deux montants à être pris sur le produit de la vente des billets du sou du pauvre.

5E ORDRE DU JOUR — Lu le 14376. rapport du Comité des Chemins, lequel étant mis aux voix, est adopté et il est:

RESOLU: Que ce Conseil, par les présentes, accorde à M. P. Connolly, au nom de la "Quebec Shingling & Repair Company, Limited", pour une période s'étendant d'hui au premier juillet, 1917, à un prix nominal de \$100, un bail pour un tiers de terrain située au pied de la rue de la Couronne et décrite au dit rapport et au plan l'accompagnant, sujet aux conditions stipulées dans le dit rapport. Et Son Honneur le Maire est autorisé à signer un bail à cet effet.

6E ORDRE DU JOUR — Lu le 14378. rapport du Comité des Chemins, lequel étant mis aux voix est adopté, et il est:

RESOLU: Que ce Conseil, par les présentes, ordonne la remise à la "Sharpe Construction Company", de la retenue des 20% du coût des travaux de construction du pont Lavigueur, après son acceptation officielle, à la condition que la dite Compagnie remette à la cité une ou des polices de garantie au montant de \$25,000.

7E ORDRE DU JOUR — Lu le 14378. rapport du Comité des Chemins, lequel étant mis aux voix est adopté, et il est:

RESOLU: Que ce Conseil, par les présentes, accepte la recommandation du Comité des Chemins et, par les présentes, rescinde le 14316. rapport du Comité des Chemins, en date du 21 juin 1916, et accepte l'offre de M. T. Gale, telle que contenue dans sa lettre en date du 20 novembre, 1916, par laquelle il consent à abandonner à la cité sa propriété en entier, faisant face sur la rue Salabrier, quartier Montcalm et désignée sous le numéro 3765 du cadastre de la cité de Québec, formant quelque 27,425 pieds superficiels, plus ou moins au prix de \$20,000, et Son Honneur le Maire est, par les présentes, autorisé à signer un contrat à cet effet.

De plus, Son Honneur le Maire est autorisé à signer un acte d'échange avec Madame James Reid; pour la cité de Québec, et Madame Reid un triangle formant une superficie de 609.70 pieds, plus ou moins, situé dans la côte nord-est du lot No. 3763 du cadastre officiel de la cité de Québec, en échange pour un triangle contenant 477.25 pieds, plus ou moins, situé au coins sud-ouest du lot No. 3764 du cadastre, le tout tel qu'il apparaît sur le plan annexé au 14376. rapport du Comité des Chemins et préparé par M. Hugh O'Donnell, en date du 4 juin 1914, que Madame Reid cédera à la cité. La cité s'engage à remettre la clôture dans le nouvel alignement et à contraindre un troi-trois vis-à-vis de la propriété de Madame Reid sur le nouvel alignement de la rue Lockwell. — Les montants requis à être pris sur les emprunts à être autorisés par la Législature.

— LES QUESTIONS ETANT — APPELÉES

L'échevin Lockwell demande certaines informations. Une vive discussion s'ensuit, pendant laquelle l'échevin Lockwell propose, appuyé par l'échevin Fiset, que ce Conseil s'ajourne maintenant. Et la discussion continuant, du consentement du Conseil et des proposeur et secondeur, la dite motion est retirée.



PIANOS ET PIANOS AUTOMATIQUES POUR LES FÊTES

Comme par les années passées, la maison LAVIGUEUR & HUTCHISON, offre cette année un choix de pianos et de pianos automatiques qui surpasse tout ce qui a été importé à Québec, comme fini et comme sonorité.

Notre assortiment comprend les différents modèles des célèbres marques HEINTZMAN & Co. (le favori des artistes) et des merveilleux AUTO-PIANOS (les seuls véritables pianos automatiques).

N'oubliez pas de visiter et entendre nos pianos LAVIGUEUR & HUTCHISON ainsi que nos automatiques. Ces instruments possèdent toutes les dernières améliorations et leur réputation est basée sur leurs qualités musicales.

Nous vous alloueront la pleine valeur de votre vieil instrument en partie de paiement sur un instrument neuf et nous vous donnerons des conditions de paiement faciles pour la balance.

Notre assortiment de GRAFONOLAS COLUMBIA comprend un magnifique choix des différents modèles dont les prix varient de

\$20.00 à \$300.00

Procurez-vous notre nouveau catalogue de disques français

Magasin ouvert jusqu'à 10 heures le samedi soir.

LAVIGUEUR & HUTCHISON 81-83-85 rue St-Jean Succursale: 54, rue St-Joseph QUEBEC



Le nouvel empereur d'Autriche, Charles I, et son épouse, la princesse Zita de Bourbon-Parme. Charles I est âgé de 29 ans.

SOMMAIRE

Québec, 30 novembre 1916. 1. Le "Times" et notre langue. En face des ambitions socialistes. Le Pape et les familles nombreuses. Solutions nécessaires. Inquiétudes allemandes. L'Information. 2. Chronique de la guerre. Dépêches générales. 3. A la Législature. Varia. 4. Lévis et Lauson. La ville et la banlieue. 5. Les déportations belges. Varia. 6. Courriers de la Province. 7. Elevage de la volaille. Les tribulations d'un "dictateur".

Bulletin météorologique

Temps un peu plus froid. Neige en quelques localités.

Nouvelles religieuses

PAR DECRETS DE LA S. CONGREGATION DU CONSISTOIRE: 6 octobre 1916. Mgr Paul de Huys, évêque de Brün, est élevé au siège Métropolitain de Prague, en Bohême.

19 octobre 1916. R. Ignace Dubovský, curé et sous-doyen de la Cathédrale de Zytomir, devient évêque des diocèses conjoints de Lutsk et de Zytomir et administrateur du diocèse de Kamenez, en Russie.

PAR DECRETS DE LA S. CONGREGATION DE LA PROPAGANDE: 15 août 1916. Le R. P. Joseph Legrand, de la Congrégation des Pères de Sainte-Croix, devient évêque des Dalmates.

4 septembre 1916. Le R. Hippolyte Tobler, du Séminaire des missions étrangères de Paris, devient évêque de Mysore.

Ces deux évêchés sont dans les Indes Orientales.

La Saint-André

Aujourd'hui, 30 novembre, fête de St-André, apôtre, est l'anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr Larocque, évêque de Sherbrooke, (25e anniversaire), et de S. G. Mgr Latulippe, évêque de Haliburton, Ont. (4e anniversaire). Aux deux vénérables Pasteurs, l'Action Catholique offre l'hommage de ses vœux respectueux.

La Saint-André est aussi la fête de nos condamnés d'origine écossaise. Nous les prions d'agréer, à cette occasion, nos compliments sincères et nos meilleurs souhaits.

Notre concours

Nos lecteurs, qui ont généralement bonne mémoire, n'ont pas encore oublié que l'"Action Catholique" ouvre, naguère, un concours dont le but était de faire mieux connaître la littérature canadienne et qui consistait à faire un choix des meilleurs pages de nos écrivains, choix qui devait être apprécié et primé par un comité de lecture.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, malgré les causes nombreuses d'un retard bien involontaire, le comité de lecture sera prochainement en mesure de rendre son jugement.

En attendant, nous pouvons dire que le concours confirme ce que nous savions déjà: c'est que notre littérature nationale est riche de belles et belles pages.

Cadeau apprécié

L'honorable M. Caron, ministre de l'Agriculture, a fait distribuer, aux députés et à ses journalistes, des boîtes de belles pommes faites de choix provenant des vergers de démonstration du ministère de l'Agriculture de la province.

Le cadeau, aussi agréable que délicieux, a été très goûté de ceux auxquels il était adressé. Les fruits ont fait les délices, autant que l'admiration de tous.

Les heureux donateurs en sont très reconnaissants au ministère de l'Agriculture.

L'hon. M. Dubord à l'Hotel-Dieu

IL A ETE VICTIME, HIER SOIR, D'UN ACCIDENT DE VOITURE.

L'hon. C.-E. Dubord, membre du Conseil Législatif, pour la division Lasalle, a été frappé par une voiture au coin des rues St-Paul et Desfossez, vers 5 hrs, hier soir, et a été sérieusement blessé à la tête.

M. Dubord était à traverser la rue lorsqu'il fut frappé par la voiture. L'accident est dû à la roue gauche qui recouvrait la rue, hier soir, à cet endroit.

On transporta M. Dubord à l'Hôtel-Dieu, il était inconscient quelques heures après, cependant il respirait très bien.

ETAT CRITIQUE. Au moment de mettre sous presse nous apprenons que l'état de M. Dubord est devenu très critique. Il n'a pas encore recouvré connaissance, et on craint beaucoup qu'il ne survive.

La réglementation de nos cinémas

IMPORTANTES ENTREVUES AVEC LE MAIRE, CE SOIR, A L'HOTEL DE VILLE

Un grand nombre des principaux citoyens de Québec auront une entrevue avec M. le Maire, ce soir, à 7.30 heures à l'Hôtel de Ville, pour lui soumettre un projet de réglementation de nos cinémas.

L'invitation suivante a été adressée à quelques centaines de citoyens afin d'en grouper un aussi grand nombre que possible, ce soir, autour de ceux qui ont pris l'initiative de cette démarche.

Québec, le 27 novembre 1916

Monsieur, Vous apprendrez avec plaisir, sans doute, qu'après avoir élaboré, en ces dernières semaines, un projet de réglementation de nos cinémas, un groupe important des principaux citoyens de cette ville a demandé et obtenu de Son Honneur le Maire de Québec une entrevue, qui a été fixée à jeudi prochain, et au cours de laquelle le projet en question sera exposé à nos autorités municipales, qui seules peuvent lui donner une suite pratique.

Parmi ceux qui ont donné leur approbation aux mesures qui seront suggérées à la réunion de jeudi, nous relevons, entre autres, les noms de: M. F. N. Lemieux, l'honorable Némésée Garneau, M. Georges Garneau, le commandeur Cyrille Tessier, MM. les chevaliers Adjudant Rivard et P.-C. Marquis, de MM. C.-J. Magnan, J.-B. Morissette, G.-A. Vandry, Eugène Julien, Ph. Lamontagne, Barth. Rondeau, Naz. Fortier et autres.

On a bien voulu confier au Comité régional québécois de l'A. C. J. C. la tâche agréable de vous inviter à faire partie de cette importante délégation.

Celle-ci aura l'honneur de rencontrer Monsieur le Maire de Québec, le jeudi, 30 novembre, à 7 heures 1/2 du soir, à son bureau, à l'Hôtel de Ville.

Les citoyens qui ont pris l'initiative de cette démarche espèrent que vous aimerez à leur donner, en cette circonstance, l'appui précieux de votre présence.

Votre tout dévoué, Le Comité Régional Québécois de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne Française, Le Secrétaire, 25, rue d'Aiguillon, Québec.

La construction à Québec

DES PERMIS AU MONTANT TOTAL DE \$603,350.

En dépit de la mauvaise saison, la construction continue d'être active à Québec.

Depuis quelques jours les permis de construction inscrits à l'Hôtel de Ville, représentent une somme de \$603,350.

Le plus important est celui inscrit par l'Administration du Havre pour l'érection au Bassin Louise, d'entrepôts qui coûteraient plus d'un demi million de piastres; \$585,900.

Les principaux autres permis de construction ont été inscrits comme suit: Sylvia Larocque, 1ème rue, Limoulin, Résidence, \$800; Mme Corriveau, rue St-Michel, Résidence, \$5,000; Gardner Clothing, \$6000; Mme De Beaumont, rue St-Valier, \$1,050; M. Adj. Mercier, rue Frontenac, \$2,500; M. Octave Drolet, rue Frontenac, Résidence, \$2,500.

Nouvelle fête légale

ON CHOMERAIT CIVILEMENT LA ST-JEAN-BAPTISTE.

Dans un avenir prochain de très fortes instances seront faites auprès du gouvernement local en vue de faire classer parmi les jours de fête légale la journée du 24 juin, fête de St-Jean-Baptiste, patron des canadiens-français.

Le mouvement semble avoir pris naissance à Montréal, où la Société St-Jean-Baptiste s'emploie actuellement à proposer ce beau projet. Toutes les sociétés d'ordre patriotique seront invitées à grossir le nombre des délégués.

Le service national

DES ASSEMBLÉES SERONT TENUES DANS DIFFÉRENTS CENTRES DU PAYS

Ottawa, 30. apé. — On vient de décider de tenir des réunions dans différents centres dans l'intérêt du service national. La première assemblée est fixée pour mercredi prochain, au Monument National à Montréal, alors que sir Robert L. Borden portera la parole en compagnie de MM. R. Bennett, directeur du Service National, Blodoin, Comptin, Patenaude et autres.

L'administration financière de la ville est longuement discutée

Le comité des bills privés a discuté toute la matinée la solution à apporter au problème financier de la cité.—Doit-on emprunter ou augmenter la taxe pour payer le "déficit découvert"? Une taxe spéciale pour trois ans.

Le bill de Québec a été mis à l'étude, ce matin, au comité des Bills privés de l'Assemblée Législative. Les intéressés étaient nombreux devant le comité. On remarquait le maire Lavigneur et les Echevins Bouchard, Galibois, Bedard, Dussault, Martin, Mercier, Verret, Glode, Lantier, Lockwell, Fliset, Pettigrew.

L'hon. Sénateur Landry M. J. Demers, Dr. Verge, Herman Young, M. Samson, M. Adjudant Lachance, M. H. Bray, M. O. Reaubien, Harry Desrivieres, P. B. Dumoulin, J. P. Garneau, Edward Picher, MM. Monaghan Frank Carrol et une nombreuse délégation ouvrière.

LES OBJECTIONS DE M. DUMOULIN

M. Dumoulin trouve étonnant que la ville soit en butte maintenant à ce taux d'intérêt variable quand elle avait à une autre banque un contrat laissant un taux fixe de 4 pour cent.

Dans l'état produit par le maire, M. Dumoulin relève quelques items dont il ne peut s'expliquer la présence ni le fait qu'on veuille maintenant les payer par un emprunt, par exemple, un somme de \$581,000 payée à la Commission Scolaire. La Ville n'est tenue qu'à percevoir la taxe scolaire et ne peut payer que les sommes perçues, de sorte qu'il est inexplicable qu'on veuille emprunter pour cela.

Le maire Lavigneur déclare que la ville a avancé cette somme à la Commission scolaire, au mois d'avril, avant qu'elle ne fut perçue, considérant comme un bon acte d'administration de faire la chose au lieu de laisser la Commission payer 6 pour cent l'intérêt à la Banque.

L'hon. M. Taschereau croit qu'on devrait retrancher cet item de la clause d'emprunt, vu que la ville ne doit payer à la Commission que les taxes perçues.

M. L'ECHEVIN VERRET

M. l'Échevin Verret explique que l'investissement au début de l'administration a donné au 30 avril un montant soutiré à la Banque de \$460,000. Cet argent a été dépensé pour les fins urgentes et pas un sou n'a été gaspillé. Les revenus ordinaires de la ville l'an dernier ont été de \$1,420,620.50. Il a été payé durant l'année pour dépenses ordinaires \$1,407,347,97, laissant un déficit \$17,272.49. Le montant des dépenses comprend des montants qui auraient dû être payés antérieurement mais devant être considérés comme dépenses ordinaires.

L'Échevin Cannon remarque qu'on a même payé des dépenses à venir.

M. Verret explique ensuite que sur un montant de \$20,000 de l'avant dernière année fiscale pour entretien des allées il n'avait été payé que \$2000. Un autre montant de \$8,000, pour le palais de justice, n'avait pas été payé. Il a fallu les payer l'an dernier ces montants, en plus de ceux de l'année courante. Quant au montant de \$8,000 payé à la Commission scolaire, M. Verret explique que cela comprend des arradages de taxes non perçues.

M. Cannon remarque encore que la ville n'est tenue de payer que ce qu'elle perçoit.

Si la ville n'avait pas payé ce montant, dit M. Verret, la commission aurait demandé cette année en plus du montant réclamé pour l'année courante, et il aurait fallu augmenter la taxe en conséquence.

C'est ce qui aurait dû être fait, remarquent plusieurs membres du comité.

Pour ce qui est de l'emprunt à la Banque de Montréal, M. Verret dit que la Banque est tenue d'avancer à la ville jusqu'à concurrence de la moitié des revenus estimés de la cité, à 1-2 p.c. d'intérêt. Pour toutes avances en plus de ce montant, la ville devrait payer l'intérêt suivant le cours du marché. C'est pour parer à cette éventualité que la ville veut emprunter. Il admet que c'est un principe faux que de payer les déficits par un emprunt et qu'il importe d'équilibrer les dépenses et les revenus de la cité. Mais la situation était difficile.

En réponse à M. Lucien Cannon, M. Verret admet que l'an dernier, il n'était pas au courant de cette situation-là. Contrairement aux chiffres qui lui avaient été fournis, il a constaté au commencement de l'année fiscale que loin d'avoir de l'argent, la ville en avait.

M. Cannon demande à M. Verret si n'a pas différé l'opinion avec les autres membres du Conseil.

M. Verret déclare qu'il a différé d'opinion avec le maire et quelques échevins, mais que ceux-ci se sont ralliés, ensuite à son opinion. Aujourd'hui le Conseil est unanime à demander l'emprunt de \$450,000 pour payer ce déficit. Le leader du Conseil donne de plus amples explications sur l'administration financière.

M. L. A. Cannon lui fait remarquer que dans l'état produit sont incluses certaines retenues s'élevant à \$42,000, faites sur ce montant des

contrats pour certaines entreprises et que ces sommes ne sont pas encore dues.

L'hon. M. Taschereau suggère de retrancher du montant de l'emprunt, la somme de \$58,000 pour la commission scolaire et les \$42,000 en question, ce qui ferait une réduction de \$100,000.

La ville en serait quitte pour augmenter davantage la taxe scolaire, si la chose était nécessaire.

M. Morin, aviseur légal, répond au comité que la ville n'est tenue qu'à percevoir la taxe scolaire et d'en remettre la produit à la commission.

M. Bouchard demande si la ville ne possède pas un auditeur et comment il se fait que les rapports financiers ne concordent pas.

M. L. A. Cannon répond à M. Bouchard qu'il peut assurer qu'à venir jusqu'à cette année, le Trésorier et l'auditeur ont préparé en liberté les rapports soumis au conseil, mais que cette année il y a eu une intervention qu'il se réserve d'apprécier plus tard.

M. Dumoulin prétend que l'auditeur de la ville n'est pas indépendant du Conseil et qu'il devrait l'être.

M. Dumoulin croit qu'après ce qu'on vient d'apprendre, M. Verret avait raison de proposer une réforme administrative sans laquelle nous n'aurons jamais une bonne administration. Il relève plusieurs points défectueux de l'administration financière. L'administration interne coûte trop cher, il y a trop d'employés. Il croit qu'il est bien vrai que nous aurons une bonne administration lorsqu'on aura réduit le Conseil ou mieux encore quand on l'aura remplacé par une commission.

Le Président M. Francoeur, croit qu'on devrait s'en tenir à la discussion du premier article du bill qui concerne l'emprunt.

L'Échevin Galibois exprime son opinion sur les questions débattues.

Le Maire Lavigneur déclare qu'il n'y a que deux alternatives pour régler la situation financière actuelle. Contracter l'emprunt demandé ou augmenter la taxe.

Il insiste en faveur de l'emprunt demandé pour consolider la dette flottante. La propriété est assez grevée de taxes pour qu'on se dispense, si possible, de l'augmenter davantage.

M. Gallpault fait remarquer qu'il viendra un temps où il faudra que la ville augmente la taxe, car les revenus n'augmentent pas en proportion de la dette. Pourquoi ne pas augmenter la taxe plutôt que d'emprunter.

Le Maire Lavigneur croit qu'en procédant économiquement la ville pourra facilement rétablir l'équilibre de son budget. La situation a été bien étudiée et le Conseil croit qu'il est du meilleur intérêt public que l'emprunt demandé soit contracté.

A une heure, le bill a été ajourné à ce soir, à 8.30. M. L.A. Cannon va faire au Comité un exposé de l'administration financière à laquelle il a présidé.

Il est rumored que le Comité des bills privés va autoriser de préférence la ville à imposer une taxe spéciale pour une période de trois ans pour payer le "déficit découvert".

HERNIE

LE REPRESENTANT DE LA MAISON A. CLAVERIE DE PARIS SERA DE NOUVEAU A QUEBEC HOTEL VICTORIA DE JEUDI, LE 30 NOVEMBRE A SAMEDI LE 2 DECEMBRE

Si vous souffrez de hernie, effort, portez le nouvel APPAREIL PNEUMATIQUE ET SANS RESSORT DE A. CLAVERIE. Il n'est pas de hernie, si dangereuse soit-elle, qui résiste à l'action bienfaisante de ce merveilleux appareil léger, imperméable et imperceptible qui réduit le tumour en lui interdisant toute récidive.

Sans ressort gênant, sans mécanisme compliqué, L'APPAREIL CLAVERIE est le type parfait de l'appareil herniaire neutralisant tout danger et favorisant toutes les chances Catherine, ont contracté un mariage quelconque... et elles ont pleuré leur vie. Laissons à Dieu le soin de d'une guérison. Aussi tous les hernieux soucieux de leur santé devraient avoir recours à cet incomparable appareil et profiter du passage à Québec du représentant de la maison A. CLAVERIE.

Pour correspondance, écrire à Montréal, 174 rue St-Denis.

Les Cors S'enlèvent

Appuyez, le soir, l'Extracteur de Putnam pour les Cors, et ces derniers se retireront mieux le matin. "Putnam" calme la douleur, détruit les racines, tue un cor pour toujours, et cela comme par enchantement. Pas de douleur, Guérison garantie. Procurez-vous aujourd'hui, une bouteille d'Extracteur de "Putnam" à 25 sous.

Vol de vêtements

Un homme du nom d'Albert Lamontagne a été arrêté sur l'accusation de vol de vêtements pour hommes.

Il a plaidé coupable et la cour l'a envoyé en prison en attendant sa sentence.

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de J.-T. Fortin de Chambord, P. Q. Marchand. Inaliénable. AVIS est par le présent donné que: Mardi le 12 Décembre, 1916

A 11 HEURES A. M. sera vendu par ENCAN public aux bureaux des sous-signés, 147 Côte de la Montagne, Québec, l'actif de cette faillite comme suit:

(a) Fonds de commerce, \$ 6,949.62 et aménagement du magasin, 210.80

(b) Un roulant, 7160.42 (c) Un système McCase-Key, 70.00 (d) Une part dans la Cie Agricole du Lac St-Jean, 250.00 (e) Un système à l'huile (Boswor), 156.00

La vente se fera "en bloc", chaque item séparément, à tant dans la plaine et au plus haut enchérisseur pour les items A, et B, et au plus haut enchérisseur pour les items C, D, etc.

L'inventaire, la liste du roulant, peuvent être examinés aux bureaux des sous-signés, 147 Côte de la Montagne, Québec.

Le magasin sera ouvert pour l'inspection du fonds de commerce, lundi, le 4 décembre, 1916, ou avant, en s'adressant aux sous-signés, 147 Côte de la Montagne, Québec.

Conditions de paiement: Argent Comptant. LÉLAIVRE & GAGNON Curateurs Conjointes Bureaux: 147 Côte de la Montagne; (Édifice Rosé), Québec Qué. Louis Deschênes.

Commissaire-Priseur 23-25-27-29-30-31-2-4-5

Piano Automatique à réduction

Un magnifique piano automatique de très bonne marque, possédant toutes les dernières améliorations jouant la musique de 88 notes, caisse dernier modèle, trois pédales, monture en métal. Ce piano est garanti pour dix ans et n'a servi que quelques fois et ne peut être distingué d'un neuf.

Cet instrument a coûté \$750.00; nous l'offrons pour \$460.00 avec un choix de rouleaux.

Nous accordons des conditions de paiement pour convenir à l'acheteur.

LAVIGUEUR & HUTCHISON 81.83-85 rue St-Jean

HERNIE

LE REPRESENTANT DE LA MAISON A. CLAVERIE DE PARIS SERA DE NOUVEAU A QUEBEC HOTEL VICTORIA DE JEUDI, LE 30 NOVEMBRE A SAMEDI LE 2 DECEMBRE

Si vous souffrez de hernie, effort, portez le nouvel APPAREIL PNEUMATIQUE ET SANS RESSORT DE A. CLAVERIE. Il n'est pas de hernie, si dangereuse soit-elle, qui résiste à l'action bienfaisante de ce merveilleux appareil léger, imperméable et imperceptible qui réduit le tumour en lui interdisant toute récidive.

Sans ressort gênant, sans mécanisme compliqué, L'APPAREIL CLAVERIE est le type parfait de l'appareil herniaire neutralisant tout danger et favorisant toutes les chances Catherine, ont contracté un mariage quelconque... et elles ont pleuré leur vie. Laissons à Dieu le soin de d'une guérison. Aussi tous les hernieux soucieux de leur santé devraient avoir recours à cet incomparable appareil et profiter du passage à Québec du représentant de la maison A. CLAVERIE.

Pour correspondance, écrire à Montréal, 174 rue St-Denis.

HERNIE

LE REPRESENTANT DE LA MAISON A. CLAVERIE DE PARIS SERA DE NOUVEAU A QUEBEC HOTEL VICTORIA DE JEUDI, LE 30 NOVEMBRE A SAMEDI LE 2 DECEMBRE

Si vous souffrez de hernie, effort, portez le nouvel APPAREIL PNEUMATIQUE ET SANS RESSORT DE A. CLAVERIE. Il n'est pas de hernie, si dangereuse soit-elle, qui résiste à l'action bienfaisante de ce merveilleux appareil léger, imperméable et imperceptible qui réduit le tumour en lui interdisant toute récidive.

Sans ressort gênant, sans mécanisme compliqué, L'APPAREIL CLAVERIE est le type parfait de l'appareil herniaire neutralisant tout danger et favorisant toutes les chances Catherine, ont contracté un mariage quelconque... et elles ont pleuré leur vie. Laissons à Dieu le soin de d'une guérison. Aussi tous les hernieux soucieux de leur santé devraient avoir recours à cet incomparable appareil et profiter du passage à Québec du représentant de la maison A. CLAVERIE.

Pour correspondance, écrire à Montréal, 174 rue St-Denis.

HERNIE

LE REPRESENTANT DE LA MAISON A. CLAVERIE DE PARIS SERA DE NOUVEAU A QUEBEC HOTEL VICTORIA DE JEUDI, LE 30 NOVEMBRE A SAMEDI LE 2 DECEMBRE

Si vous souffrez de hernie, effort, portez le nouvel APPAREIL PNEUMATIQUE ET SANS RESSORT DE A. CLAVERIE. Il n'est pas de hernie, si dangereuse soit-elle, qui résiste à l'action bienfaisante de ce merveilleux appareil léger, imperméable et imperceptible qui réduit le tumour en lui interdisant toute récidive.

Sans ressort gênant, sans mécanisme compliqué, L'APPAREIL CLAVERIE est le type parfait de l'appareil herniaire neutralisant tout danger et favorisant toutes les chances Catherine, ont contracté un mariage quelconque... et elles ont pleuré leur vie. Laissons à Dieu le soin de d'une guérison. Aussi tous les hernieux soucieux de leur santé devraient avoir recours à cet incomparable appareil et profiter du passage à Québec du représentant de la maison A. CLAVERIE.

Pour correspondance, écrire à Montréal, 174 rue St-Denis.

J.-P.-E. GAGNON L.L.C.

Compagnie de V.-E. Paradis, COMPTABLE VERIFIÉ

Compétence et diligence apportées dans le règlement des comptes entre débiteurs et créanciers.

44-46, rue Dalhousie, Bâtime de la Cie du Richelieu

Décès

LORTIE: — A St-Sauveur, le 29 novembre 1916, Mlle Hedwige Lortie, fille de Sieur Hector Lortie, âgée de 82 ans.

Elle était enfant de Marie de parolasse, et membre de l'Union musicale de St-Jean-Baptiste.

Les funérailles auront lieu le jeudi 1er décembre à 9 heures.

THIVIERGE: — A Québec, le 29 novembre 1916, est décédé, à l'âge de 36 ans, Dame Antoinette Thivierge épouse de sieur Hervé Thivierge, veuve de M. Thivierge, née à Québec.

Elle était de la Ste-Famille et des funérailles auront lieu le jeudi 1er décembre à 10 heures.

GRAVEL: — A Québec, le 29 novembre 1916, est décédé, à l'âge de 81 ans, Dame Caroline Lévesque épouse de feu Abraham Lévesque.

Elle était de la Sainte-Famille de l'Union de Prières et du Tiers-Ordre de l'Office du Tiers-Ordre.

Les funérailles auront lieu le jeudi 1er décembre à 8.30 heures.

ROUSSEAU: — A Québec, le 29 novembre 1916, est décédé, à l'âge de 9 ans et 11 mois, Lucien Gravel, enfant de Dame Vve. P.-E. Gravel.

Les funérailles auront lieu le jeudi 1er décembre à 2.30 heures.

ROUSSEAU: — A Québec, le 29 novembre 1916, est décédé, à l'âge de 48 ans, Dame Thérèse Berthelme épouse de sieur Aurèle Rousseau.

Les funérailles auront lieu le jeudi 1er décembre à 10 heures.

DEMANDE D'EMPELO

ORGANISTE: — Bien recommandé de nous tous les rapports, ayant 20 ans d'expérience demandant une position. Pour renseignements, écrire et former un dossier.

Prix très modéré, parce qu'il s'agit d'une autre profession avec la "SADRESSE au bureau de l'ACTION CATHOLIQUE", Québec.

GARDE-MALADE: — Toutes personnes ayant besoin d'une garde-malade peuvent s'adresser à Mlle Thérèse, 3 rue Coillard. Tél. 45 Spécialité: Tuberculose.

PERDU

CHAPLET: — Couleur smythe, monté en or; récompense donnée pour celui qui le rapportera à numéro 307, rue St-Joseph, ou s'adresser par téléphone, numéro 272.

A VENDRE

TABAC: — Achetés votre tabac directement des manufacturiers; un autre du meilleur tabac et palet meilleur marché. Berbeux pour le prix du gros.

A LOUER

LAGEMENT: — De quatre chambres situés, 41 rue Lavigneur, P. Q. S'adresser 220, rue de la Reine. Tél. 2476. 30 12

MIEUX QU'UNE CORRECTION

Ce n'est pas à battre un enfant qu'on peut l'empêcher de moult son lit. Cette maladie a une cause constitutionnelle. Mme M. GUYMERS, boîte W. 751, Windsor, enverra gratuitement à toute mère son excellent traitement métrique, avec instruction complète. N'envoyez pas d'argent, faites lui aujourd'hui si votre enfant souffre de cette désagréable maladie. Ne se voit pas, c'est tout à fait curable sans les adultes et les personnes âgées qui ont des troubles nerveux le jour ou la nuit.